



**COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	4
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	5
BILAN CONSOLIDE : ACTIF	6
BILAN CONSOLIDE : PASSIF.....	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	9
NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES.....	10
NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	27
NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	32
NOTE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES	33
NOTE 5 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	34
NOTE 6 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	36
NOTE 7 : DONNEES SOCIALES	37
NOTE 8 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT	39
NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION	40
NOTE 10 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS.....	41
NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	42
NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER.....	43
NOTE 13 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	44
NOTE 14 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	46
NOTE 15 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	47
NOTE 16 : ECARTS D’ACQUISITION	50
NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51
NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D’ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	53
NOTE 19 : DROITS D’UTILISATION ET DETTES LOCATIVES	55
NOTE 20 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57
NOTE 21 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L’ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.....	59
NOTE 22 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS	62
NOTE 23 : STOCKS	64
NOTE 24 : AUTRES ACTIFS.....	65
NOTE 25 : ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE D’ETRE CEDES.....	66
NOTE 26 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	67

NOTE 27 : CREANCE ET DETTE LIEES A L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES	68
NOTE 28 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES	69
NOTE 29 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES	70
NOTE 30 : PROVISIONS	77
NOTE 31 : PASSIFS FINANCIERS	78
NOTE 32 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	84
NOTE 33 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	85
NOTE 34 : INSTRUMENTS FINANCIERS	88
NOTE 35 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	90
NOTE 36 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS	95
NOTE 37 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	102
NOTE 38 : LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2020	103
NOTE 39 : HONORAIRES D'AUDIT	107

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	4	5 871	5 332
Achats consommés	6	-2 013	-2 083
Charges de personnel	7	-335	-292
Charges externes	6	-654	-526
Impôts et taxes		-117	-104
Dotations aux provisions	10	-73	-109
Autres produits et charges d'exploitation	9	15	-36
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation.....	19	-737	-528
EBITDAaL (1)	1	1 957	1 654
Rémunérations en actions	29	-37	-27
Dotations aux amortissements et dépréciations.....	10	-1 364	-1 183
Résultat opérationnel courant		556	444
Autres produits et charges opérationnels	11	257	1 683
Résultat opérationnel		813	2 127
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie.....	12	1	1
Coût de l'endettement financier brut.....	12	-94	-69
Coût de l'endettement financier net		-93	-68
Autres produits et charges financiers.....	12	-36	-40
Intérêts sur dette locative	12	-134	-35
Charge d'impôt	13	-216	-245
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	86	-13
Résultat net		420	1 726
<i>Résultat net :</i>			
▪ Part du Groupe		427	1 719
▪ Intérêts minoritaires		-7	7
<i>Résultat par action (part du Groupe) :</i>			
▪ Résultat de base par action	14	7,28	29,59
▪ Résultat dilué par action	14	7,21	29,35

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'Euros	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
RESULTAT NET	420	1 726
➤ Éléments recyclables en résultat :		
▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change	-4	-3
Effets d'impôts	1	1
▪ Variation des écarts de conversion	-48	0
	-51	-2
➤ Éléments non recyclables en résultat :		
▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles	-5	-5
Effets d'impôts	2	1
▪ Éléments non recyclables du résultat global des MEE	1	87
Effet d'impôt	0	-11
	-2	72
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-53	70
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	367	1 796
Résultat global :		
▪ Part du Groupe	374	1 789
▪ Intérêts minoritaires	-7	7

BILAN CONSOLIDE : ACTIF

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Ecarts d'acquisition	16	2 437	294
Immobilisations incorporelles	17	4 543	3 729
Droits d'utilisation	19	3 421	2 873
Immobilisations corporelles	20	6 521	5 240
Participation dans les entreprises associées	21	1 364	982
Autres actifs financiers	22	46	61
Actifs d'impôts différés	13	301	185
Autres actifs non courants	24	35	20
ACTIF NON COURANT		18 668	13 384
Stocks	23	84	86
Actifs d'impôts exigibles		25	14
Créances clients	24	946	560
Autres actifs courants	24	1 029	554
Autres actifs financiers	22	0	2
Actifs détenus en vue d'être cédés	25	574	563
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	686	1 593
Créance liée à l'offre publique de rachat d'actions propres*	27	0	0
ACTIF COURANT		3 344	3 372
TOTAL DEL'ACTIF		22 012	16 756

*Le Groupe Iliad a retraité de façon rétrospective sa position comptable (détaillée en note 26 des annexes aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 publiée le 17 mars 2020) qui avait abouti à la constatation d'une créance d'OPRA en contrepartie des capitaux propres (réserves consolidées).

BILAN CONSOLIDE : PASSIF

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Capital	28	15	13
Prime d'émission	28	468	464
Réserves consolidées*	28	5 020	3 354
CAPITAUX PROPRES.....		5 503	3 831
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		5 492	3 822
. Intérêts minoritaires		11	9
Provisions à long terme	30	121	164
Passifs financiers	31	7 213	3 518
Dettes locatives non courantes	19	2 681	2 291
Impôts différés	13	51	9
Autres passifs non courants	32	1 399	1 333
PASSIFS NON COURANTS		11 465	7 315
Provisions à court terme.....	30	127	156
Dettes d'impôt		23	0
Fournisseurs et autres créiteurs	32	2 729	1 854
Passifs financiers	31	1 220	1 685
Dettes locatives courantes.....	19	751	515
Passifs détenus en vue d'être cédés	25	194	0
Dettes liées à l'offre publique de rachat d'actions propres	27	0	1 400
PASSIFS COURANTS		5 044	5 610
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		22 012	16 756

*Le Groupe Iliad a retraité de façon rétrospective sa position comptable (détaillée en note 26 des annexes aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 publiée le 17 mars 2020) qui avait abouti à la constatation d'une créance d'OPRA en contrepartie des capitaux propres (réserves consolidées).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission (reserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2019	13	439	-29	-17	3 185	3 591	15	3 606
Mouvements 2019								
▪ Résultat consolidé 2019					1 720	1 720	7	1 726
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts						0		
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-3		-3		-3
✓ Impact des engagements de retraite				73		73	0	73
Total des produits et des charges comptabilisés				69	1 720	1 789	7	1 796
▪ Variation de capital de l'entreprise	0	25	35	-35		25		25
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-52	-52		-52
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	-7	-7
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			-66	0		-66		-66
▪ Impact des stocks options				22		22	0	22
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				-87	0	-87	-5	-92
▪ Impact OPRA		0	-1 400			-1 400		-1 400
▪ Autres variations				0		0	-1	-1
Situation à la clôture au 31 décembre 2019	13	464	-1 460	-48	4 853	3 822	9	3 831

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission (reserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2020	13	464	-1 460	-48	4 853	3 822	9	3 831
Mouvements 2020								
▪ Résultat consolidé 2020					427	427	-7	420
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :						0		
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-3		-3		-3
✓ Impact des engagements de retraite				-2		-2	0	-2
✓ Impact des variations d'écarts de conversion				-48		-48		-48
Total des produits et des charges comptabilisés				-53	427	374	-7	367
▪ Variation de capital de l'entreprise	2	4	1 398	0		1 404		1 404
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-152	-152		-152
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	0	0
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			19	10		29		29
▪ Impact des stocks options				8		8		8
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				7	0	7	9	16
▪ Autres variations				0		0	0	0
Situation à la clôture au 31 décembre 2020	15	468	-43	-75	5 127	5 492	11	5 503

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

En millions d'Euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		420	1 726
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		2 020	1 983
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-5	-1
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		27	22
- / + Autres produits et charges calculés		140	99
- / + Plus et moins-value de cession		-324	-1 969
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence	21	-86	13
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		2 192	1 873
+ Coût de l'endettement financier net	12	94	68
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	216	245
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		2 502	2 186
- Impôts versés (B)		-344	-340
+ / - Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)	15	-53	-106
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)		2 105	1 740
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	-2 017	-2 243
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	16
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		-2 127	-179
+ / - Incidence des variations de périmètre : cessions		0	0
+ / - Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		153	0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		-9	-11
- Décaissements droits au bail		-1	-4
+ / - Encaissements / Décaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		150	1 791
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)		-3 849	-630
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		1 390	0
- Sommes versées aux actionnaires lors de réduction de capital		-1 400	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		10	25
- / + Rachats et reventes d'actions propres		1	-66
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		0	0
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-152	-52
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		0	-7
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	31	3 864	1 135
- Remboursements d'emprunts	31	-1 955	-68
- Remboursements dettes locatives		-749	-590
- Intérêts financiers nets versés		-80	-55
- Intérêts sur dette locative versés		-91	-15
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)		838	307
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		0	0
= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)		-906	1 417
+ / - incidence conversion trésorerie (taux d'ouverture & clôture)		-4	0
Trésorerie d'ouverture		1 591	173
Trésorerie de clôture	15	681	1 591

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES**1-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE**

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe Iliad est un des principaux acteurs des communications électroniques en France, en Italie et en Pologne, avec 42,6 millions d'abonnés, un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros en 2020, et plus de 14 000 salariés.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 le 15 mars 2021. La publication de ces états aura lieu le 16 mars 2021. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée le 2 juin 2021.

1-2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1-2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ILIAD ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

1-2.2. Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire aux comptes consolidés dont la période comptable est ouverte à compter du 1er janvier 2020 :

- **Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.** Le Board a publié le 29 mars 2018 une version révisée du cadre conceptuel de l'information financière qui sous-tend les normes IFRS et a mis à jour en conséquence les références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.

- **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif ».** Les modifications clarifient la définition de « significatif » et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. De plus, les explications accompagnant la définition ont été améliorées. Enfin, les modifications garantissent que la définition de « significatif » est uniforme dans toutes les normes IFRS.

- **Amendement à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 : « Réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 1 .** Ces amendements, conçus pour permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes.

- **Amendements à IFRS 3 intitulés « définition d'une entreprise ».** Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3. Cette distinction est importante car un acquéreur ne comptabilise un goodwill que lorsqu'il y a acquisition d'une entreprise.

- **Décision de l'IFRS IC relative à la durée des contrats de location et d'amortissement des agencements indissociables des biens loués.** Cette décision apporte des clarifications sur la durée exécutoire des contrats de location à durée indéfinie, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis, ou conclus pour une durée contractuelle initiale, et renouvelables par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une des parties. Cette décision apporte également des clarifications sur le lien entre la durée exécutoire des contrats de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables des biens loués.

Cette décision a conduit le Groupe Iliad à réévaluer la durée exécutoire sur les contrats à durée indéterminée avec préavis court au 31 décembre 2020. En effet, après analyse de la durée résiduelle des immobilisations corporelles liées au dit droit d'usage IFRS 16 et l'horizon d'utilisation de certaines technologies, le Groupe a revu la durée à appliquer à certains types de contrats de location très particuliers. L'impact de cette réévaluation au 31 décembre 2020 sur les droits d'utilisation de Réseaux (contrepartie dette locative), est d'environ 70 M€.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

1-2.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables par anticipation en 2020 :

- **Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » relatifs aux allègements de loyers liés au Covid-19.** Ces amendements visent à faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyers liées au Covid-19. Les modifications exemptent les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19 sont des modifications de contrats de location et permettent aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats.

1-2.4. Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables en 2020 (non adoptées par l'Union Européenne) :

- **Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS**
 - ✓ IFRS 9 « Instruments financiers » : inclusion et précision des honoraires dont l'entité doit tenir compte lorsqu'elle doit déterminer s'il y a lieu de décomptabiliser un passif financier qui a été modifié ou échangé ;
 - ✓ IFRS 16 « Contrats de location » : suppression de l'exemple illustratif 13 de la norme traitant des paiements au titres des améliorations locatives versés par le bailleur.
- **Amendements à l'IAS 1 « Présentation des états financiers »** sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courant. L'objectif de ces amendements est de préciser les critères de classement d'un passif en élément courant ou non courant. Ces modifications visent à clarifier ces critères et n'impactent pas les exigences existantes. Elles n'impacteront pas de manière significative les états financiers.

- **Amendements à l'IAS 16 « Immobilisations corporelles ».** Ces amendements visent à interdire à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pensant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation.
- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

- **Amendements à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».** Ces amendements visent à préciser les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les coûts d'exécution du contrat devront ainsi inclure à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat.
- **Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2.** Ces amendements complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une entreprise remplace l'ancien taux d'intérêt de référence par un autre taux de référence du fait de la réforme.
- **Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».** Ces amendements mettent à jour une référence dans la norme au cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises. Le premier amendement supprime dans la norme IFRS 3 une référence à une ancienne version du cadre conceptuel du Board. Le Board a remplacé cette référence par une référence à la dernière version du cadre conceptuel publié en mars 2018.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

1-3. MODALITES DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe ILIAD. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe ILIAD détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- ✓ pouvoir sur l'autre entité ;
- ✓ exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- ✓ capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe ILIAD exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales, ni des participations dans une coentreprise. Elles sont consolidées par mise en équivalence (M.E.).

L'existence de l'influence notable du Groupe ILIAD est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

- ✓ représentation à l'organe de Direction de l'entreprise détenue ;
- ✓ participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participations aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;
- ✓ transactions significatives entre le Groupe ILIAD et l'entreprise détenue ;
- ✓ échange de personnels dirigeants ;
- ✓ fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise d'influence notable jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse d'exister.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc.

Sociétés contrôlées conjointement

Les coentreprises ou les activités conjointes sont issues d'accords contractuels en vertu desquels le groupe Iliad a convenu avec un ou plusieurs partenaires d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Opérations éliminées en consolidation

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements

ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'Euros (M€).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe ILIAD exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

1-4. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe ILIAD présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que défini en note 12) ;
- des impôts courants et différés ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Ces couts comprennent notamment les frais engagés dans le cadre d'acquisitions de nouvelles entités, ainsi que les couts supportés lors de la cession d'une entité du groupe.

Par ailleurs, le Groupe ILIAD a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaires :

➤ l'EBITDAaL

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

1-5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe ILIAD est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux ou de box sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni ;

Le Groupe ILIAD applique IFRS 16 pour la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux locations des terminaux mobiles. Au regard des critères de cette norme, le Groupe estime que la valeur actualisée des loyers à recevoir est approximativement équivalente à la juste valeur du bien loué et que ses clients supportent les pertes liées à une éventuelle résiliation du contrat. Dès lors l'opération est enregistrée comptablement comme une vente de terminal au regard de la norme IFRS 16.

Le coût des ventes comptabilisé au début de la durée du contrat de location est le coût, ou la valeur comptable si elle est différente, du bien loué, moins la valeur actuelle de la valeur résiduelle non garantie. Cet enregistrement ne remet pas en cause la qualification juridique en droit français, laquelle demeure celle de la location d'un bien meuble.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable.

Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Résultat par action

Le Groupe ILIAD présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38.
Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- 3) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 4) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- 5) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 6) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font

l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences hors 3.5Ghz en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans. La licence 3.5Ghz est amortie sur 15 ans à compter du 15 décembre 2020.

Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.

- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- la base de clients Alice est amortie sur 12 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe ILIAD.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Constructions | 15 à 50 ans |
| ▪ Installations techniques | 3 à 14 ans |
| ▪ Installations générales | 10 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques | 8 à 30 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile | 4 à 18 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier et matériels de bureau | 2 à 10 ans |
| ▪ Modems | 5 ans |
| ▪ Les frais d'accès aux services de cohabitation engagés dans le cadre des opérations de dégroupage sont amortis sur une durée de 15 ans ; | |
| ▪ Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 7 ans ; | |
| ▪ Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres ; | |

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Coûts d'emprunt

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'événements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Actifs financiers

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) sont évalués au coût amorti. Tel est le cas notamment des prêts, cautions versées et dépôts.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la fois à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) et à la vente desdits actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tel est le cas des actifs de couverture.

Cependant pour certains actifs financiers qui auraient dû être évalués à la juste valeur par le biais du résultat, le Groupe a pu choisir, lors de la comptabilisation initiale, et de façon irrévocable, de présenter leurs variations futures de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Tel est le cas notamment des titres immobilisés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restants à supporter jusqu'à leur vente.

Créances

Les créances sont initialement évaluées selon IFRS 15 puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Le Groupe comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les créances. L'évaluation de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut est basée sur des données historiques ajustées par des informations prospectives (facteurs spécifiques, conjoncture économique générale...).

La mesure des pertes de crédit attendues est réalisée en fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance (c'est-à-dire de l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition en cas de défaillance.

Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date d'arrêté des comptes pour refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des instruments financiers concernés. Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier s'est considérablement accentué depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur la créance à la date d'arrêté des comptes au risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Ce faisant, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives raisonnables et documentées, y compris l'existence de réclamations ou de litiges non résolus, l'ancienneté des créances et les difficultés importantes du débiteur.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Emprunts

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

Emprunts obligataires convertibles

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant

est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net d'impôt.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

Plans d'options de souscriptions d'actions, actions gratuites et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe

en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les actions de performance sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et, le cas échéant, en prenant en compte certaines conditions d'acquisition sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation. Les conditions d'acquisition exclues de l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans les notes 34 et 35. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, ou vendu;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION**2-1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET EFFETS DU COVID-19 AU 31 DECEMBRE 2020**

Les mesures prises par les gouvernements dans les pays où le Groupe opère, afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, ont perturbé les activités du Groupe Iliad au cours de l'année mais les impacts sur les principaux agrégats financier sont restés limités.

Les hypothèses et estimations sur la base desquelles certains postes de bilan ou de compte de résultat sont évalués ont été revues afin de tenir compte du contexte lié à la crise. Les sujets concernés sont les suivants :

- la valorisation des actifs incorporels non encore mis en service : les tests de dépréciation réalisés n'ont pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2020, cf Note 18 ;
- les impôts différés actifs liés aux pertes fiscales ont fait l'objet d'une évaluation en tenant compte des perspectives de résultats des entités concernées. Aucune dépréciation n'a été enregistrée au 31 décembre 2020 ;
- et la dépréciation des créances clients : les clients du Groupe étant essentiellement des clients particuliers, le montant des dépréciations clients a peu évolué au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, les principaux surcoûts spécifiques induits par la gestion de la crise sanitaire sur le résultat opérationnel sont les achats d'équipements de protection contre le Covid-19 pour 4,2 M€.

Les hypothèses et estimations de la comptabilité de couverture n'ont pas été impactées par l'épidémie de Covid-19.

Enfin, l'accès à la liquidité et aux financements du Groupe ont été préservés malgré le contexte du Covid-19 grâce à l'émission d'une nouvelle obligation et l'utilisation des lignes de crédits disponibles.

2-2. OPERATION PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS

Iliad SA (la société) a annoncé le 27 janvier 2020 le succès de son augmentation de capital d'un montant de 1,4 milliard d'euros, augmentation de capital ayant pour objet de financer uniquement et intégralement l'offre publique de rachat initiée par la Société sur ses propres actions (l' « OPRA ») dont les résultats ont été annoncés le 16 janvier 2020, et s'est traduite par l'émission de 11 666 666 actions nouvelles, soit 19,7% du capital existant de la Société⁽¹⁾ à un prix de souscription de 120 euros par action. Au total, les actionnaires de la Société ont souscrit 940 888 Actions Nouvelles dont 813 342 Actions Nouvelles dans le cadre du délai de priorité donné aux actionnaires. Dans le cadre de l'Offre au Public, conformément à son engagement de souscription portant sur la totalité du montant de l'augmentation de capital, Holdco II⁽²⁾ a bénéficié d'une allocation prioritaire égale à la quote-part directe et indirecte de M. Xavier Niel au capital de la Société appliquée au nombre total d'Actions Nouvelles, soit 64,90%, et a souscrit au total 10 725 778 Actions Nouvelles.

A l'issue de cette opération, Xavier Niel détient indirectement environ 71% du capital de Iliad au travers des sociétés Holdco et Holdco II.

(1) Avant prise en compte des effets de la réduction de capital liée à l'OPRA.

(2) Société contrôlée indirectement à 100% par M. Xavier Niel, ayant la forme d'une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 16 rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris et dont le numéro d'immatriculation est 844 857 268 RCS de Paris (« Holdco II »)

2-3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET EVOLUTIONS

2-3. 1. Liste des principales sociétés consolidées et méthodes de consolidation

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en note 38 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020.

2-3. 2. Evolution du périmètre au 31 décembre 2020

Acquisition de Play

Le 18 novembre 2020, le Groupe Iliad a finalisé un accord relatif à l'acquisition d'un bloc de contrôle de 40% (soit 102 321 264 actions) auprès des deux actionnaires de référence de la société Play au même prix unitaire (soit 39 zlotys par action).

Cet accord a été finalisé après l'obtention des autorisations réglementaires requises et la fermeture de la période de souscription des actions disponibles sur le marché qui s'est étalée entre le 19 octobre 2020 et le 17 novembre 2020.

Le 18 novembre 2020, le Groupe Iliad a donc pris le contrôle de la société Play, cet accord conférant la majorité des sièges au conseil d'administration de Play et assurant l'entrée de Play dans le périmètre de consolidation du groupe Iliad par intégration globale.

Le 25 novembre, à l'issue des opérations de règlement-livraison de ladite offre publique d'achat amicale, le groupe détenait 96,7% du capital et des droits de vote de Play (soit 246 131 028 actions).

Suite à ce succès, Iliad a procédé en date du 23 décembre au retrait obligatoire de toutes les actions Play qui n'ont pas été apportées à l'offre publique, soit 3,3% du capital (soit 8 494 848 actions).

Le montant de l'indemnisation versée dans le cadre de ce retrait obligatoire est égal au prix de l'offre publique de rachat, soit 39 zlotys par action.

Au 31 décembre 2020, le groupe Iliad détient donc 100% du capital et des droits de vote de Play, pour un prix d'acquisition de 2 223 millions d'euros.

Dans l'attente de l'allocation du prix d'acquisition, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 2 181 millions d'euros (valorisé au taux historique des acquisitions précédemment citées). Les travaux de valorisation des actifs et passifs ainsi que l'évaluation et la détermination du goodwill définitif, tels que requis par la norme IFRS 3, sont en cours et seront finalisés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Le goodwill provisoire a été déterminé de la manière suivante :

Prix d'acquisition	2 223
Actif net acquis avant affectation du prix d'acquisition	
Actif non courant	1 262
Actif courant	821
Passif non courant	1 585
Passif courant	457
Goodwill provisoire	2 181

Play a été intégré dans les comptes du groupe Iliad à compter du 18 novembre 2020, date de prise de contrôle. La contribution proforma de Play si l'acquisition avait eu lieu au 1er Janvier 2020 est la suivante :

<i>En millions €</i>	Contribution du 18.11.20 au 31.12.20	Contribution proforma du 01.01.2020 au 31.12.20
Chiffre d'affaires	200,1	1 611,4
EBITDAaL	69,3	539,1
Résultat opérationnel courant	47,8	356,8
Résultat net	32,9	200,5

Si l'acquisition du groupe Play était intervenue au 1er Janvier 2020, le chiffre d'affaires du groupe, sur une base pro forma aurait été de 7 281,8 m€ pour l'exercice 2020.

Cession IFT

Le 28 février 2020, le Groupe Iliad a finalisé la mise en œuvre de son partenariat stratégique avec InfraVia au travers de la cession de 51% d'Investissements dans la Fibre des Territoires ("IFT") à InfraVia pour une valeur d'entreprise à 100% d'environ 600 millions d'euros. Créée à l'occasion du partenariat, IFT est une société dédiée à la gestion active des lignes fibres qui assure l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH dans les zones moyennement denses et peu denses. Cette société fournit à Free, dans le cadre d'un contrat de services (considéré comme un contrat de location au sens d'IFRS 16) de très long terme sans engagement de volume, l'ensemble des services d'accès et d'informations aux prises cofinancées et pourra également fournir les mêmes services à des opérateurs tiers. Il est à noter que le Groupe a considéré une cession entière de l'actif sous-jacent au sens d'IFRS 16. La société IFT est consolidée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes du Groupe Iliad au 30 juin 2020.

Rachat de participations minoritaires :

Rachat chez Iliad d'actions aux minoritaires pour les entités suivantes :

- chez Scaleway (le pourcentage d'intérêts chez Iliad passe de 95.003% à 97.583%).
- chez Free Mobile (le pourcentage d'intérêts chez Iliad passe de 99.621% à 99.855%).

Prise de participation chez Madiacom:

En février 2020, le Groupe Iliad (à travers sa filiale Free Caraïbe) et le Groupe Digicel ont conclu un accord pour la prise de participation à hauteur de 50% chacun dans la société Madiacom SAS, société initialement détenue par Digicel Antilles Françaises Guyane SAS (Digicel). La prise de participation du groupe Iliad a été conclue pour un montant de 30,5M€.

L'objectif de cette transaction est de constituer une co-entreprise de type RAN Sharing actif détenant et opérant un réseau d'accès mobile 2G/3G/4G et potentiellement 5G sur la zone Antilles (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint Martin) pour les besoins a minima de Digicel et Free Caraïbe. La société Madiacom pourra également proposer des services de type MOCN ou itinérance à d'autres opérateurs mobile ou de boucle locale fixe. A cet effet, l'opérateur Dauphin Telecom, détenteur de licences 3G/4G à Saint Barthélemy et Saint Martin, a déjà fait une demande de prestation d'itinérance à Madiacom sur ladite zone.

Le closing de l'opération est intervenu le 23 mars 2020, dans l'attente de l'allocation du prix d'acquisition, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 5.5 millions d'euros.

Au 31/12/2020 le Groupe détient 50% de la société Madiacom.

La société Madiacom n'ayant pour clients principaux que ses deux actionnaires, dont les droits sont strictement identiques, le Groupe Iliad a considéré que la société Madiacom constituait une joint operation au sens de la norme IFRS 11.

Création des entités :

Création sur l'année 2020 des entités Université F233, Iliad1, Iliad11, Iliad12, Iliad13, Iliad Customer Care.

NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS**Jugements comptables**

Le Groupe ILIAD procède à des jugements comptables pour définir le traitement comptable de certaines transactions.

Les principaux jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- méthode de consolidation de certaines sociétés (cf note 21) ;
- durées contractuelles retenues dans le cadre de la détermination de la dette locative au sens d'IFRS 16 (cf note 19).

Estimations comptables

Le Groupe ILIAD procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe ILIAD a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation de la juste valeur de certains actifs financiers ;
- évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés reconnus au titres des déficits reportables ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- durée de la période de location des terminaux mobiles ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes ;
- appréciation de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal dans le cadre de l'application de la norme IFRS15.
- détermination de la durée non résiliable des contrats, séparation des composantes service et locative des contrats, détermination du taux marginal d'endettement lorsque le taux implicite au contrat n'est pas identifiable dans le contrat dans le cadre de l'application de la norme IFRS16.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse de 10% à 5,9 milliards d'euros en 2020.

La présentation géographique du chiffre d'affaires du Groupe est présentée en note 5.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 5 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS
--

Depuis le lancement de ses activités en Italie et l'acquisition du groupe Play, le Groupe dispose de quatre secteurs identifiés sur la base des critères opérationnels :

- Secteur France BtoC
- Secteur Italie
- Secteur Pologne
- Secteur Autre (dont France BtoB)

Chiffre d'affaires 2020

En millions d'Euros	France BtoC	Italie	Pologne	Autre	Consolidé
Chiffre d'affaires					
Chiffre d'affaires fixe	2 638	0	1	76	2 715
Chiffre d'affaires mobile	2 290	674	199	0	3 163
Eliminations	-7				-7
Chiffre d'affaires total	4 921	674	200	76	5 871

Résultats 2020

En millions d'Euros	France BtoC	Italie	Pologne	Autre	Consolidé
Résultat					
EBITDAaL	2 014	-133	69	7	1 957
Rémunération en actions	-35	-1	-1	0	-37
Dotations aux amortissements	-1 040	-281	-21	-22	-1 364
Résultat opérationnel courant	939	-415	47	-15	556
Résultat net	710	-299	24	-15	420

Actifs hors titres mis en équivalence et options liées

En millions d'Euros	France BtoC	Italie	Pologne	Autre	Consolidé
Actifs non courants					
Ecart d'acquisition	220	0	2 138	79	2 437
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 872	2 173	463	35	4 543
Droits d'utilisation (VNC)	2 815	509	78	20	3 422
Immobilisations corporelles (VNC)	5 612	538	334	37	6 521
Titres mis en équivalence	1 364	0	0	0	1 364
Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt	1 137	326	588	7	2 058
Trésorerie	493	0	190	3	686

Passifs hors financiers et dettes d'impôts

En millions d'Euros	France BtoC	Italie	Pologne	Autre	Consolidé
Passifs non courants					
Autres passifs non courants	457	930	11	2	1 399
Passifs courants					
Fournisseurs et autres créiteurs	1 725	678	312	14	2 729

NOTE 6 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais de maintenance liés au dégroupage ;
- les coûts et redevances relatifs à l'activité FTTH ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations (y compris les locations dans le cadre du développement des réseaux, notamment des sites « mobile ») ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

NOTE 7 : DONNEES SOCIALES

Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Salaires et assimilés	-251	-224
▪ Charges sociales et assimilés	-84	-68
Total	-335	-292

Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe ILIAD sont les suivants :

Effectif à la clôture	31/12/2020	31/12/2019
▪ Encadrement	2 924	1 930
▪ Employés	11 798	9 153
Total	14 722	11 083

Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 1).

Les pays dans lesquels le Groupe Iliad évolue sont des régimes à prestations définies.

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2020 et 2019 sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur des engagements en début d'exercice :	27	19
▪ Variation de périmètre	1	0
▪ Coût des services rendus	5	3
▪ Cout de l'actualisation lié à des changements d'hypothèses	2	5
▪ Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	0	0
Total	35	27

Les variations relatives aux engagements de retraite sont les suivantes :

Hypothèses Engagements retraite France

	2020	2019
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'actualisation ▪ Taux d'inflation à long terme ▪ Table de mortalité ▪ Type de départ en retraite ▪ Age de départ en retraite <ul style="list-style-type: none"> - Cadres - Non cadres 	<p>0,60%</p> <p>2%</p> <p>INSEE TD/TV 2014-2016</p> <p>À l'initiative du salarié</p> <p>Age taux plein CNAV post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015</p>	<p>1,00%</p> <p>2%</p> <p>INSEE TD/TV 2013-2015</p> <p>À l'initiative du salarié</p> <p>Age taux plein CNAV post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015</p>

Hypothèses Engagements retraite Pologne

	2020
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'actualisation ▪ Taux d'inflation à long terme ▪ Table de mortalité ▪ Type de départ en retraite ▪ Age de départ en retraite <ul style="list-style-type: none"> - Cadres - Non cadres 	<p>1,50%</p> <p>4%</p> <p>Table de mortalité Polonaise 2019 de l'Office Centrale des Statistiques</p> <p>À l'initiative du salarié</p> <p>Age du taux plein des pensions Polonaises du 16 novembre 2016</p>

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2020 s'élève à (3 075) K€ avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à (4 716) K€ avant impôt.

NOTE 8 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT
--

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la société FREEBOX ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société ONLINE ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la société FREE MOBILE.

Les crédits d'impôt recherche relatifs aux frais de développement sont de 4.3M€ en 2020.

Les coûts de développement engagés en 2020 sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Coûts de développement immobilisés	-10	-13
▪ Coûts de développement passés directement en charge	0	-1
Total	-10	-14

NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Produits issus des partenariats*	125	6
▪ Indemnités de rupture clients	9	8
▪ Autres produits	9	4
Total « Autres produits »	143	18

* Correspond principalement aux produits liés aux partenariats avec Cellnex relatifs à la cession d'infrastructures mobiles

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Coûts liés aux partenariats*	-82	-5
▪ Redevances	-41	-44
▪ Créances irrécouvrables	0	0
▪ Autres charges	-5	-5
Total « Autres charges »	-128	-54

* Correspond principalement aux coûts liés aux partenariats avec Cellnex relatifs à la cession d'infrastructures mobiles

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Total autres produits et autres charges d'exploitation	15	-36

NOTE 10 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS
--

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

Dotations et reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Dotations aux amortissements des immobilisations :		
. Immobilisations incorporelles	-446	-370
. Immobilisations corporelles	-913	-814
▪ Dépréciations des immobilisations :		
. Immobilisations corporelles	-8	-2
▪ Amortissements des subventions d'investissements		
. Immobilisations incorporelles	2	2
. Immobilisations corporelles	1	1
Total	-1 364	-1 183

Dotations et reprises aux provisions et dépréciations des actifs courants :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Provisions pour risques et charges	2	-44
▪ Dépréciations stocks	-8	-8
▪ Dépréciations clients	-67	-57
Total	-73	-109

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Plus value sur cession d'actifs	282	1 968
▪ Autres charges opérationnelles	-25	-285
Total	257	1 683

Plus-value sur cession d'actifs

La plus-value sur cession d'actifs du groupe est constituée de 90 millions d'euros par la cession résiduelle de ses activités d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en Italie et de 192 millions pour la vente des parts d'IFT.

Autres charges opérationnelles

Ce poste inclut les coûts divers et autres frais engagés par le Groupe dans le cadre des opérations initiées en 2020.

NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER

Les principales composantes du coût de l'endettement financier net sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Produits de trésorerie	1	1
▪ Coût de l'endettement financier brut :		
. Charges d'intérêts d'emprunts	-94	-69
Coût de l'endettement financier net	-93	-68
▪ Autres produits financiers	0	3
Sous total Autres produits financiers	0	3
▪ Autres charges financières		
. Ecarts de change / charges liées aux couvertures	1	-2
. Charge d'actualisation	-43	-41
. Autres	6	0
Sous total Autres charges financières	-36	-43
Autres produits et charges financières	-36	-40
Interets sur dette locative	-134	-35
Résultat financier	-263	-143

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. note 31) et aux charges d'actualisation.

Le coût de l'endettement financier brut est principalement constitué des charges d'intérêt d'emprunt.

Les charges d'actualisation concernent principalement des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

Une revalorisation de l'option d'achat des titres EIR a été enregistrée pour 6 millions d'euros.

Les intérêts sur la dette locative sont liés au retraitement des contrats de location conformément aux principes d'IFRS16.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Impôt courant		
▪ sur le résultat	-296	-341
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	-43	-38
Charge d'impôt courant	-339	-379
Impôts différés		
▪ sur le résultat	123	134
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	0	0
Charge d'impôts différés	123	134
Charge totale d'impôt	-216	-245

Intégration fiscale

Le Groupe ILIAD a opté pour le régime de l'intégration fiscale qui comprend au 31 décembre 2020 l'ensemble des sociétés consolidées à l'exclusion des sociétés détenues à moins de 95 % par le Groupe et des sociétés ayant leur siège social hors de France.

Nature des impôts différés actifs et passifs et reports déficitaires

Les impôts différés actifs et passifs du Groupe Iliad sont principalement constitués d'impôts différés sur immobilisations et d'impôts différés sur reports déficitaires.

Au 31 décembre 2020, les impôts différés actifs sur reports déficitaires, qui concernent entièrement l'Italie, s'élèvent à 135 m€ contre 44 m€ au 31 décembre 2019. Ces reports déficitaires ont été entièrement activés au 31 décembre 2020 sur la base des très bons résultats commerciaux du lancement de la filiale italienne du Groupe et sur la base des projections à 5 ans de cette filiale établie par le Groupe.

Ces reports déficitaires en Italie correspondent à des déficits reportables indéfiniment.

Le Groupe Iliad s'attend à absorber ces reports déficitaires dans un délai de 5 ans environ.

Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;
- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net du Groupe	420	1726
▪ Impôt sur les résultats	224	245
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	644	1971
<i>Taux d'impôt légal</i>	32,02%	32,02%
▪ Impact net des différences permanentes	+ 2,31%	- 22,04%
▪ Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	0,0%	- 0,09%
▪ Impact des différentiels de taux d'impôts	-0,34%	+ 2,53%
▪ Autres impacts	0,00%	0,00%
<i>Taux effectif de l'impôt</i>	33,99%	12,42%

Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 905 K€ au 31 décembre 2020, ils étaient de 1 573 K€ au 31 décembre 2019.

NOTE 14 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2020	31/12/2019
▪ Nombre d'actions à la clôture	59 310 531	59 162 081
▪ Nombre moyen pondéré	58 701 365	58 092 463

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat part du Groupe	427	1 719
Résultat part du Groupe dilué	427	1 719
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		
▪ Nombre moyen d'actions émises (ci-dessus)	58 701 365	58 092 463
▪ Nombre d'équivalents d'actions . Options de souscriptions d'actions et actions gratuites	611 768	470 803
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	59 313 133	58 563 266
Résultat dilué par action (en €)	7,21	29,35

Instruments dilutifs :

En 2020, du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 153,99€, tous les plans d'options de souscriptions et ou d'achats d'actions octroyés sont dilutifs, à l'exception du plan d'actions gratuites Iliad de 2020.

NOTE 15 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2020

En millions d'Euros	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	23	86	0	-41	39	0	84
▪ Clients nets	24	561	47	-10	272	-3	867
▪ Autres créances nettes	24	553	96	0	301	-6	1108
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	32	-663	36	-29	-289	3	-942
▪ Autres dettes		-595	20	-66	-273	2	-912
TOTAL		-58	199	-146	50	-4	205
Variaton 2020			53				

Au 31 décembre 2019

En millions d'Euros	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autres	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	23	90		-4			86
▪ Clients nets	24	641		-83	-1	4	561
▪ Autres créances nettes	24	320	257		-24		553
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	32	-712	45		4		-663
▪ Autres dettes		-449		-138	-4	-4	-595
TOTAL		-110	302	-225	-25	0	-58
Variaton 2019			77				

Autres créances

En millions d'Euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Total clients et autres débiteurs :	24	1 975	1 114
▪ Créances clients nettes (TTC)	24	-946	-561
▪ Créances sur cession d'immobilisation (HT)	24	79	0
Autres créances		1 108	553

Autres dettes

En millions d'Euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Total fournisseurs et autres créditeurs :	32	4 128	3 187
▪ Fournisseurs de biens et services (TTC)	32	-942	-664
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT)		-2 481	-1 812
▪ Autres		207	
Autres dettes		912	711

Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

En millions d'Euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
▪ Acquisition immobilisations incorporelles	17	781	155
▪ Acquisition immobilisations corporelles	20	1 762	1 732
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. En début de période		1 796	2 282
. Entrée de périmètre		35	0
. Impact première application IFRS16		0	-20
. En fin de période		-2 413	-1 796
▪ Autres		56	-110
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations		2 017	2 243

Trésorerie

En millions d'Euros	Note	Trésorerie à la clôture au 31/12/2020	Trésorerie à la clôture au 31/12/2019
Disponibilités (y compris couvertures de change)	26	582	259
Valeurs mobilières de placement	26	104	1 334
Sous Total		686	1 593
Concours bancaires	31	-5	-2
Trésorerie		681	1 591

NOTE 16 : ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur en début d'exercice	294	294
. Acquisition de Madiacom	5	
. Acquisition du Groupe Play	2 181	
. Ecart de change	-43	
Valeur en fin d'exercice	2 437	294

Cette augmentation de l'écart d'acquisition pour 2186 millions d'euros est principalement liée à l'opération d'acquisition du Groupe Play intervenue le 18 novembre 2020.

Dans l'attente de la finalisation des travaux de valorisation des actifs et passifs repris et de l'allocation du prix d'acquisition, le goodwill provisoire a été enregistré dans le poste des écarts d'acquisition.

L'affectation définitive du prix d'acquisition interviendra dans les douze mois de l'acquisition.

NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En millions d'Euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles acquises :						
▪ Licences France	2 129	463	1 666	1 630	371	1 259
▪ Licences Italie	2 062	111	1 951	2 052	212	1 840
▪ Licences Pologne	610	285	325	0	0	0
▪ Base Clients Alice	0	0	0	25	24	1
▪ Autres immobilisations incorporelles	2 176	1 613	563	1 864	1 252	612
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
▪ Frais de développement	81	43	38	28	11	17
TOTAL	7 058	2 515	4 543	5 599	1 870	3 729

France :

Début 2020 (et début 2019), le Groupe ILIAD disposait d'un portefeuille de 55MHz duplex équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain dans les bandes 700 Mhz, 900 Mhz, 1 800 Mhz, 2.1 Ghz et 2.6 Ghz

Par décision n°2020-1255 du 12 novembre 2020, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 70Mhz dans la bande 3490 – 3800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 15 ans. Cette licence, payable sur 15 ans, a été portée au bilan du Groupe Iliad pour un montant de 499 millions d'euros. Cette décision n°2020-1255 est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment émettre les fréquences attribuées depuis 3 000 sites au 31 décembre 2022, 8 000 sites au 31 décembre 2024 et 10 500 sites au 31 décembre 2025.

Le Groupe dispose également depuis fin 2016 d'un portefeuille de fréquences équilibré en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint Barthélemy et à Saint Martin dans les bandes 800 Mhz, 900 Mhz, 1 800 Mhz, 2.1 Ghz et 2.6 Ghz.

Depuis 2012, le Groupe a intensifié le déploiement de son activité de téléphonie mobile, ce qui l'a conduit à signer des accords lui conférant certains droits sur le long terme.

Italie :

Le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de 45 Mhz duplex dans les bandes 700 Mhz, 900 Mhz, 1 800 Mhz, 2.1 Ghz et 2.6 Ghz sur l'ensemble de l'Italie ainsi que de 20 Mhz dans la bande 3.6 Ghz – 3.8 Ghz et 200 Mhz dans la bande 26.5 – 27.5 Ghz.

Pologne :

Suite à l'acquisition de l'opérateur Play, le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de 60 Mhz duplex dans les bandes 800 Mhz, 900 Mhz, 1 800 Mhz, 2.1 Ghz et 2.6 Ghz sur l'ensemble de la Pologne ainsi que de 5 Mhz supplémentaires dans la bande 2.1 Ghz.

Groupe :

Les coûts d'emprunts capitalisés au cours d'exercices antérieurs et au titre des diverses licences s'élèvent à 88 M€ (valeur brute). Le Groupe ILIAD a capitalisé des couts d'emprunts pour un montant de 1,2 M€ courant 2020.

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantisements des dettes.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette en début d'exercice	3 729	3 938
Entrées :		
. entrée de périmètre	466	0
. acquisitions	781	155
. réestimation d'actifs	0	0
. immobilisations générées en interne	11	12
Reclassements	1	0
Autres	-2	-6
Ecart de conversion	-9	0
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-434	-370
Valeur nette en fin d'exercice	4 543	3 729

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations incorporelles est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Licences	664	1 620
▪ Autres	201	2
Total	865	1 622

La diminution des immobilisations incorporelles en cours est liée à la mise en service des licences 900 Mhz, 2.1 Ghz et 3.7 Ghz sur l'Italie.

NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Tests de dépréciation

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2020 un test annuel de dépréciation sur l'ensemble de ses UGT, à savoir les UGT France BtoC, France BtoB, Italie et Pologne.

En millions d'Euros	France BtoC	France BtoB	UGT Italie	UGT Pologne
Ecart d'acquisition	221	78	0	2 138

Le test de dépréciation sur ses UGT a consisté à évaluer la valeur recouvrable de ces UGT et à les comparer avec leur valeur comptable.

Concernant l'UGT Pologne, les hypothèses de business plan établies lors de l'acquisition ne sont pas remises en cause et restent donc valables au vu des performances post-acquisition. Il n'existe ainsi aucun indicateur de perte de valeur des actifs affectés à l'UGT Pologne au 31 décembre 2020.

Ces tests ont conduit à ne constater aucune perte de valeur des actifs affectés à ces UGT. Il est à noter que la crise sanitaire actuelle a eu peu d'impacts sur les résultats financiers du Groupe en 2020 et que la crise sanitaire n'a pas remis en cause les perspectives de croissance du Groupe.

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des UGT France Telecom Public France, Entreprises et Italie sont les suivants au 31/12/2020 :

	UGT France BtoC	UGT BtoB	UGT Italie
Taux d'actualisation après impôt	6,50%	7,50%	9,00%
Taux de croissance à l'infini	1,00%	1,00%	1,50%

Sensibilité des valeurs recouvrables

Au 31 décembre 2020, le Groupe a mené une analyse de sensibilité sur les des UGT France Telecom Public France, Entreprises et Italie. Les sensibilités testées reflètent l'amplitude des variations d'hypothèses estimées comme raisonnablement possible par le Groupe. Cette analyse n'a pas mis en évidence de risque de dépréciation significatif.

Cette analyse, applicable aux UGT France, Entreprises et Italie, a été menée sur chacun des critères suivants, pris individuellement :

- hausse du taux d'actualisation de 0.5% ;
- baisse du taux de croissance à l'infini de 0.5% ;
- baisse des flux de trésorerie de l'année terminale de 5%.

NOTE 19 : DROITS D'UTILISATION ET DETTES LOCATIVES

Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019.

La norme IFRS 16, dans le cadre d'une comptabilisation en tant que preneur, impose d'enregistrer une dette locative au passif du bilan correspondant aux paiements futurs actualisés des contrats de location en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Les paiements effectifs relatifs à l'usage de ces droits d'utilisation figurent en remboursement de la dette locative dans les flux de financement. Comme prévu dans les dispositions de la norme, le Groupe a isolé, lorsque cela était possible, les composantes non locatives des contrats (dont les composantes services) afin de ne retenir que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, le mode de comptabilisation des contrats de location pour le bailleur n'a pas évolué par rapport à IAS 17.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite rétrospective simplifiée qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition (c'est-à-dire le 1er janvier 2019) égal aux seuls loyers résiduels actualisés.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer les exemptions proposées par la norme IFRS 16 relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et aux contrats pour des biens sous-jacents de faible valeur.

Le Groupe a défini 3 grandes familles de contrats de location :

- Les réseaux, correspondant principalement aux locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe dont la location de la boucle en fibre optique auprès de la société IFT (cf description note 21), aux locations de fibre noire et aux locations d'emplacements (terrains, toits d'immeubles, pylônes) pour l'implantation des équipements actifs et passifs de son réseau mobile dont la location sur des actifs cédés par le Groupe à la société Cellnex en 2019 en France et en Italie.
La durée retenue correspond dans la majorité des cas à la durée contractuelle restante hormis pour les locations de boucle locale pour lesquelles la durée retenue selon IFRS 16 correspond à la durée de vie estimée de l'abonné sur ladite boucle locale.
- Les biens immobiliers (terrains et constructions), correspondant aux contrats de locations relatifs aux sièges, boutiques et locaux techniques
La durée retenue correspond dans la majorité des cas à la durée contractuelle restante sans prise en compte d'éventuelle possibilité de résiliation anticipée.
- Autres (incluant notamment les véhicules).
La durée retenue correspond dans la majorité à la durée contractuelle restante.

Les trois grandes familles de location définies sont réparties de la façon suivante :

	Réseaux	Biens immobiliers	Autres
Au 01/01/2020	91,8%	7,6%	0,7%
Au 31/12/2020	91,0%	8,3%	0,7%

A l'actif, le détail de la valeur nette comptable des droits d'utilisation des contrats de location est le suivant :

En millions d'Euros	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	TOTAL
Valeur nette au 1er janvier 2020	2 637	217	19	2 873
Acquisitions (nouveaux actifs)	1 162	104	13	1 279
Cessions	-49	0	0	-49
Reclassement en actifs à céder	-162	0	0	-162
Variations de périmètre	237	0	5	242
Ecart de change	-2	0	0	-2
Autres	2	0	1	3
Dotations aux amortissements	-713	-36	-14	-763
Valeur nette au 31 décembre 2020	3 112	285	24	3 421

Au passif, les dettes locatives sont réparties comme suit :

En millions d'Euros		Réseaux	Biens immobiliers	Autres	TOTAL
01/01/2020	Non courants	2 089	193	9	2 291
01/01/2020	Courants	481	26	8	515
Valeur totale dettes locative au 01/01/2020		2 570	219	17	2 806
31/12/2020	Non courants	2 481	191	9	2 681
31/12/2020	Courants	715	26	10	751
Valeur totale dettes locative au 31/12/2020		3 196	217	19	3 432

Décomposition de la dette locative Groupe non actualisée au 31/12/2020 :

En Millions d'Euros	31/12/2020	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes locatives non actualisées	4 664	783	533	450	378	314	2 206

NOTE 20 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En millions d'Euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
▪ Terrains et constructions	100	16	84	79	5	74
▪ Droits d'usage réseau	190	122	68	191	114	77
▪ Frais d'accès au service	714	425	289	750	413	337
▪ Equipements du réseau	9 884	4 401	5 484	7 570	3 424	4 146
▪ Autres	814	218	596	772	166	606
TOTAL	11 702	5 182	6 521	9 362	4 122	5 240

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette en début d'exercice	5 240	5 233
Acquisitions	1 762	1 732
Cessions	-123	-414
Reclassement actifs à céder	-64	-534
Autres	27	-13
Variation de périmètre	581	21
Ecart de change	-11	0
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-891	-785
Valeur nette en fin d'exercice	6 521	5 240

Le Groupe ILIAD a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- L'accélération des investissements dans le cadre de son projet « fibre optique » (FTTH) avec notamment l'accélération des déploiements dans les zones de moyenne densité (ZMD), et l'intensification des raccordements d'abonnés ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de l'importante progression du déploiement de réseau et des upgrades technologiques notamment vers la 4G / 4G+ et désormais vers le 5G ;
- des investissements en lien avec le lancement des nouvelles Freebox ;
- les autres investissements relatifs aux activités fixes (incluant les investissements de réseau liés à l'augmentation du dégroupage, et les investissements abonnés liés aux modems et autres frais de raccordements ;
- des investissements dans l'activité d'hébergement en phase de croissance importante ;
- les investissements relatifs aux activités mobiles italiennes (investissements de structures et investissements sur le réseau) ;
- Et depuis décembre 2020 des investissements relatifs aux activités du Groupe en Pologne.

Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Aucun évènement ou circonstance présentant un caractère significatif n'a été identifié au 31 décembre 2020.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Terrains et constructions	34	28
▪ Droits d'usage réseau	3	3
▪ Equipements du réseau	970	1 057
Total	1 007	1 088

NOTE 21 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Le Groupe ILAD détient principalement trois sociétés consolidées par mise en équivalence :

NJJ BORU

Le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir.

Le Groupe détient ainsi une participation indirecte de 31,6% dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel, celle-ci devant acquérir une participation indirecte de 32,9% dans Eir.

L'investissement par Iliad et NJJ (via sa filiale NJJ Tara) a été réalisé au travers d'un véhicule commun, NJJ Boru (dont le Groupe détient 49%, et NJJ Tara, 51%).

Le Groupe a déterminé que le prix d'acquisition de 316 millions d'euros correspondait d'une part à la valeur de son investissement dans Eir comptabilisé par mise en équivalence pour 300 millions d'euros et d'autre part à la valeur de l'option qui lui a été consentie par NJJ Tara pour 16 millions d'euros (cf. Note 22).

ON TOWER FRANCE

Le 23 décembre 2019, la société Iliad a cédé à Cellnex 70% des actions On Tower France pour un montant de 1 404 millions d'euros. On Tower France s'était vu apporter courant 2019 les infrastructures passives du réseau mobile de Free Mobile. Au 31 décembre 2019 le Groupe conserve 30% des actions On Tower France.

Le Groupe Iliad considère qu'il exerce une influence notable sur la société On Tower France. Le Groupe a considéré une cession comptable à 100% des actifs transférés à On Tower France au sens d'IFRS 16.

INVESTISSEMENT DANS LA FIBRE DES TERRITOIRES (IFT)

Le 28 février 2020, le Groupe Iliad a cédé à Infravia une participation majoritaire dans la société IFT (cf note 2-3.2.).

Créée à l'occasion du partenariat, IFT est une société dédiée à la gestion active des lignes fibres qui assure l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH dans les zones moyennement denses et peu denses. La société est destinée à louer des liens abonnés entre les NRO et Points de Mutualisation (PM) auprès de Free, son principal client, et d'autres opérateurs commerciaux.

Au 31 décembre 2020 le Groupe conserve 49% des actions de IFT. Le Groupe estime exercer un contrôle conjoint sur la société IFT de part les droits qui lui sont conférés sur la société IFT.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Quote-part des résultats mis en équivalence avant impôt	95	-11
Quote-part d'impôt sur les résultats mis en équivalence	-9	-2
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	86	-13

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2020 et 2019 s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
A l'ouverture	982	318
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Ecart d'acquisition	0	0
Titres mis en équivalence au 01/01	982	318
Variations :		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence (1)	86	-13
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence		76
Dividendes payés	-83	0
Ecart de conversion	0	0
Réduction de capital	-66	0
Evolution du périmètre et acquisitions	447	601
Autres variations	-2	0
Titres mis en équivalence à la fin de la période	1364	982

(1) Dont quote-part de résultat de NJJ BORU : 65 en 2020 et (16) en 2019

Les principales variations au titre de l'évolution du périmètre concernent :

- En 2019 la mise en équivalence de On Tower France en 2019 ;
- En 2020 : principalement la mise en équivalence d'IFT (postérieurement à la cession de 51% des actions le 28 février 2020).

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe NJJ Boru, sur la base des états financiers consolidés les plus récents conformément aux IFRS :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants	3 973	4 312
Actifs courants	386	549
Passifs non courants	-3 309	-3 030
Passifs courants	-518	-644
Total capitaux propres	532	1 187

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières de la société On Tower France, sur la base des états financiers les plus récents conformément aux IFRS :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants	2098	2007
Actifs courants	117	26
Passifs non courants	-10	-10
Passifs courants	-150	-17
Total capitaux propres	2055	2006

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières de la société Investissement dans la Fibre des Territoires, sur la base des états financiers les plus récents conformément aux IFRS :

En millions d'Euros	31/12/2020
Actifs non courants	1132
Actifs courants	277
Passifs non courants	-662
Passifs courants	-317
Total capitaux propres	430

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux sociétés dont les titres sont mis en équivalence.

NOTE 22 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Actif non courant :		
▪ Autres titres immobilisés	2	35
▪ Prêts, créances et autres actifs financiers	10	2
▪ Option EIR	22	16
▪ Dépôts et cautionnements	12	8
Total actif non courant	46	61
Actif courant :		
▪ Prêts et créances	0	2
Total actif courant	0	2
Total autres actifs financiers	46	63

Courant mars 2020 le Groupe a lancé un fonds de solidarité d'un montant de 10 millions d'euros pour venir en aide aux sous-traitants qui le demandent, après avoir été fragilisés par la crise du Covid 19.

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an et les actifs financiers non courants à la part des créances dont l'échéance est à plus d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat net	32	18
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	2	35
▪ Actifs évalués au cout amorti	12	10
Total des autres actifs financiers	46	63

NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 26,3% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « immobilisations financières » pour un montant initial de 16 millions d'euros. Le montant a été réévalué à 22 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 31 décembre 2020 (cf note 21).

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette en début exercice	63	56
Acquisitions	9	11
Ajustements de juste valeur	6	0
Remboursements	0	0
Incidence des variations de périmètre	-32	0
Cessions	0	-4
Dotations aux provisions	0	0
Valeur nette en fin d'exercice	46	63

Les autres acquisitions et remboursements des années 2019 et 2020 ont trait notamment aux mouvements affectant les dépôts ou cautionnements versés, ainsi qu'aux créances dont l'échéance est à plus d'un an.

NOTE 23 : STOCKS

Le détail des stocks est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières	1	23
En cours		
Produits finis	105	73
Stocks en valeur brute	106	96
Provisions :		
. sur matières premières	0	-3
. sur produits finis	-22	-7
Total des provisions	-22	-10
Stocks en valeur nette	84	86

La dépréciation des stocks de terminaux mobiles prend notamment en compte le stock endommagé non disponible à la vente, ainsi que les stocks de modèle de terminaux anciens qui ne sont plus commercialisés par le Groupe.

Les stocks de produits finis sont essentiellement dû au lancement de la nouvelle box Delta dont une partie (player) est vendue à l'abonné.

NOTE 24 : AUTRES ACTIFS

Le détail du poste autres actifs non courants est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants :		
Autres créances	123	64
Total brut	123	64
Amortissements et provisions des autres créances	-88	-44
Total des autres actifs non courants	35	20

Les autres actifs non courants se rapportent uniquement à des actifs sur contrats (couts d'acquisitions de clients) constatés conformément à IFRS 15.

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients et autres actifs courants :		
Créances clients	1040	643
Avances et acomptes	14	8
Créances fiscales (TVA)	425	399
Couts d'obtention des contrats	173	0
Actifs de contrats clients	338	0
Autres créances	61	72
Charges constatées d'avance	132	75
Total brut	2 183	1 197
Provisions sur clients	-94	-83
Provisions sur actifs de contrats clients	-25	0
Provisions sur couts d'obtention des contrats	-87	0
Provisions sur autres débiteurs	-2	0
Total des autres actifs courants	1 975	1 114
Clients nets	946	560
Autres créances nettes	1 029	554

La balance âgée des clients nets se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2020 :

En millions d'Euros	31/12/2020
Non échu ou échu de moins de 1 mois	835
Echu entre 1 et 6 mois	58
Echu entre 6 et 12 mois	20
Echu de plus de 12 mois	33
Total créances nettes	946

NOTE 25 : ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES
--

Le détail des postes Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Actifs détenus en vue d'être cédés	574	563
Passifs détenus en vue d'être cédés	-194	0
Total	380	563

Les actifs détenus en vue d'être cédés sont principalement composés des éléments suivants au 31 décembre 2020 :

- la valeur nette comptable des actifs d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en cours de cession en Pologne, portant sur environ 7 000 sites, suite à l'accord signé fin octobre 2020 avec la société Cellnex pour la cession de 60% de la société qui aura vocation à gérer les infrastructures passives de télécommunications mobiles de la société Play en Pologne. La cession effective de ces infrastructures devrait intervenir dans le courant de l'année 2021;
- la valeur nette comptable des infrastructures passives de sites mobiles amenés à être cédées en France et en Italie au titre du programme build-to-suit (BTS) conclu avec Cellnex ;
- la cession en cours de fractions d'immeubles acquis par le Groupe Iliad dans le cadre du déploiement de son réseau FTTH en France.

NOTE 26 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
--

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
OPCVM				
Valeur nette	104	104	1 334	1 334
Disponibilités (hors concours bancaires)	582	582	259	259
TOTAL valeur nette	686	686	1 593	1 593

La politique du Groupe ILIAD est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, le Groupe ILIAD investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

NOTE 27 : CREANCE ET DETTE LIEES A L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Le 12 novembre 2019, la Société Iliad SA a déposé un projet d'OPRA auprès de l'AMF portant sur 11.666.666 actions propres en vue de la réduction du capital de la Société pour un montant brut maximum de 1,4 milliard d'euros.

L'AMF a rendu sa décision de conformité le 3 décembre 2019 et a apposé le visa n° 19-557 sur la note d'information. A l'issue de la période d'offre ouverte du 23 décembre 2019 au 13 janvier 2020, 11.666.666 ont été rachetées pour un montant brut total de 1.399.999.920 euros. Le règlement de l'OPRA est intervenu le 31 janvier 2020 et les actions rachetées dans le cadre de l'OPRA ont été annulées le 31 janvier 2020.

L'OPRA a été intégralement financée par une augmentation de capital de 11.666.666 actions dont 10.725.778 actions nouvelles souscrite par l'actionnaire majoritaire de la société, Monsieur Xavier Niel, par l'intermédiaire d'Holdco II, une société qu'il contrôle à 100%.

Cette double opération d'OPRA et d'augmentation de capital a permis à Iliad de préserver sa capacité d'investissement et témoigne de la confiance de Xavier Niel dans les perspectives de croissance du groupe.

Cette double opération a été sans impact sur le nombre d'action et montant du capital social de la Société.

Cette opération, à cheval entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020, a eu pour conséquence l'enregistrement d'une dette d'OPRA de 1.4 milliards d'euros contrepartie capitaux propres au 31 décembre 2019 soldé début 2020.

NOTE 28 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Toutes les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe Iliad sont exerçables.

Au cours de la période 2020, 148 450 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 148 450 actions nouvelles.

A noter, l'offre publique de rachat d'action (OPRA) décrite en note 2 a entraîné l'annulation de 11 666 666 actions de la société. L'augmentation de capital réalisée le 27 janvier 2020 (cf note2) a pour sa part entraîné la création de 11 666 666 actions nouvelles.

Ces opérations, combinées à l'augmentation de l'ensemble des actions à une valeur nominale de 0,25 centimes d'euros au lieu de 0,2216 centimes, ont eu pour conséquence une augmentation du capital social de 1 718 K€.

Le capital a ainsi été porté de 13 110 K€ à 14 828 K€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ILIAD détient 548 452 actions propres.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	44 678 339	75,33
Public	14 634 192	24,67
Total	59 312 531	100

DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 21 juillet 2020 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 2,60 € par action, soit un montant global de 152 378 K€.

Le dividende a été détaché de l'action le 27 juillet 2020.

Le montant des résultats distribués en 2020 s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2019 versés en 2020 : 152 378 K€
- Acomptes sur dividendes versés en 2020 : Néant

Soit un total versé en 2019 de : 152 378 K€.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes à hauteur de 3€ par action existante.

NOTE 29 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES

Plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants résument les caractéristiques essentielles des différents plans d'options de souscription d'actions et assimilés approuvés au cours de l'année 2020 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture. La charge enregistrée au titre de ces plans est nulle tant pour 2019 que pour 2020.

L'opération d'augmentation et réduction du capital d'Iliad (OPRA) réalisée courant janvier 2020 (cf. note 2) a eu pour conséquence un réajustement du nombre d'options exerçables et de leur prix de souscription.

Au 31 décembre 2020 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2020	Réajustement suite OPRA en 2020	Options radiées en 2020	Options exercées en 2020	Options exerçables au 31/12/2020	Options non exerçables au 31/12/2020
ILIAD								
29/05/2008	30/08/2010	67,67	90 743	-75 337	6 480	8 926	0	0
29/05/2008	30/08/2010	64,35		79 222	0	79 222	0	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	174 528	-166 197	0	8 331	0	0
24/05/2011	07/11/2011	79,91		174 800	0	51 971	122 829	0

Au 31 décembre 2019 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2019	Options octroyées en 2019	Options radiées en 2019	Options exercées en 2019	Options exerçables au 31/12/2019	Options non exerçables au 31/12/2019
ILIAD								
29/05/2008	30/08/2010	67,67	112 128	0	0	21 385	90 743	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	186 273	0	0	11 745	174 528	0

Dates d'exercice des options

Les options consenties pourront être exercées de la façon suivante :

Date d'ouverture du plan	Modalités d'exercice des options
30-août-10	Options exerçables le 29 août 2014 pour 30 % des options et le 29 août 2015 pour 70 % des options
07 novembre 2011	Options exerçables le 06 novembre 2016

Attributions gratuites d'actions

L'ensemble des plans d'attributions gratuites d'actions mis en place par le Groupe prévoient le respect d'une condition de présence.

Cette condition de présences est remplie lorsque le bénéficiaire a conservé, sans interruption, la qualité de salarié ou de mandataire social de l'entité ayant mis en place le plan d'attribution gratuite d'actions (ou le l'une des entités du Groupe) jusqu'à la fin de la période d'acquisition du plan, ou, lorsque ce plan est divisé en plusieurs tranches, jusqu'à la fin de la période d'acquisition de la tranche concernée.

FREE MOBILE

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité, exerçable à compter du 1^{er} juillet 2019, en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant.

Le 14 juin 2019, le conseil d'administration de la Société, après examen des recommandations du Comité des rémunérations, a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2010, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). Le conseil d'administration a nommé, sur recommandation des administrateurs indépendants, un second cabinet d'expert afin d'apporter un degré de confort supplémentaire aux actionnaires d'Iliad. La valeur des actions Free Mobile ressort à 11,7 euros et la parité d'échange est de 8,9 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet 2019, les actions Free Mobile contre 954 046 actions de la société aux salariés et mandataires sociaux concernés.

Le 29 juin 2020, le Conseil d'Administration de la société a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2011, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). La valeur des actions Free Mobile ressort à 18,38 euros et la parité d'échange est de 8,8 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet 2020, les actions Free Mobile contre 97 051 actions de la société aux salariés concernés.

A l'issue de cette transaction, Iliad détient 99,85 % de Free Mobile.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 349 K€ pour l'exercice 2019 et à 27 K€ pour l'exercice 2020.

ILIAD

Plan 2017 :

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5 % du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/10/2020 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2019 est supérieure à la marge d'Ebitda France pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- ✓ 30/10/2021 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieur à 40% ;
- ✓ 30/10/2022 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 1,7 millions à la date du 01/10/2022 ;
- ✓ 30/10/2023 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 2,5 millions à la date du 01/10/2023.

Le 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la première tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 octobre 2020, la société a remis aux bénéficiaires 117 344 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève à 10 877 K€ pour l'exercice 2019 et à 9 822 K€ pour l'exercice 2020.

Plan 2018 :

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, une première attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 122 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, exerçables entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/09/2021 : Tranche 1 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2021 :
 - Pour 50% des AGA, le ratio Ebitda – Capex en France (hors activités B2B) devra être supérieur à 1 milliard d'euros au 31/12/2020 ; et
 - Pour 50% des AGA, la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieure à 40% ;

- ✓ 30/09/2022 : Tranche 2 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2022 : la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2021 devra être supérieure à la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2020 :
- ✓ 30/09/2023 : Tranche 3 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2023 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur à 3 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés mobile Italie devra être supérieur à 6 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
- ✓ 30/09/2024 : Tranche 4 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2024 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur à 3,5 millions au 1^{er} septembre 2024 ;
 - Pour 50% des AGA, le chiffre d'affaires des activités du Groupe en Italie devra être supérieur à 500 millions au 30 juin 2024.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 6 687 K€ en 2019 et à 4 058 K€ en 2020.

Plan 2019 :

Au cours de l'exercice 2019, une seconde attribution globale représentant près de 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 184 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2021 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence pour 100% de l'attribution et des conditions de performances associées pour 41% de l'attribution, à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/11/2021 : Tranche 1, représentant 30% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2021 : la différence entre l'EBITDAaL et le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est au moins égale à la différence entre l'EBITDAaL et le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- ✓ 30/11/2022 : Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2022 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre devra être supérieur ou égal à 3 millions au 30 juin 2022 ;
 - Pour 50% des AGA, la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 devra être supérieure ou égale à la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- ✓ 30/11/2023 : Tranche 3 représentant 30% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2023 : le nombre d'abonnés fibre devra être supérieur ou égal à 3.7 millions au 30 juin 2023.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 875 K€ en 2019 et à 9 411 K€ en 2020.

Plan 2020 :

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 21 juillet 2020, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2% du capital social.

Au cours de l'exercice 2020, une première attribution globale représentant près de 0,16% du capital d'ILIAD a été allouée à 268 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2022 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence :

- ✓ 09/12/2022 : Tranche 1, représentant 30% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 9 décembre 2022 ;
- ✓ 30/11/2023 : Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2023 ;
- ✓ 30/11/2024 : Tranche 3 représentant 30% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2024.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 467 K€ en 2020.

ILIAD Italia

ILIAD Holding S.p.A a mis en place, suite à l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5% du capital social de sa filiale la société ILIAD Italia.

L'attribution globale définitive représente 2,5 % du capital d'ILIAD Italia et a été allouée courant 2018 à 53 salariés italiens ou français du Groupe (dont un dirigeant italien).

Une attribution complémentaire d'environ 0,15% de capital a été allouée courant 2019 à 13 salariés italiens du Groupe.

Une seconde attribution complémentaire d'environ 0,08% de capital a été allouée courant 2020 à 6 salariés italiens du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, les actions sont acquises au terme d'une période de deux ans (sauf pour le dernier plan : un an seulement), sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres ILIAD Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

Le 22 octobre 2020, le Conseil d'Administration de la Société Iliad Holding S.p.A a arrêté les modalités de remise des actions gratuites aux bénéficiaires de la première tranche de ce plan. Les actions remises dans ce cadre représentent 2,19% du capital de la société ILIAD Italia.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 2 787 K€ en 2019 et à 2 348 K€ en 2020.

ILIAD 78

ILIAD 78 a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 31 janvier 2020, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Le même jour, une attribution globale représentant 2,95 % du capital d'ILIAD 78 a été allouée à 4 salariés ou dirigeants de la société.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2023 et 2025, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 31/03/2023 : Tranche 1 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2023 :
 - Pour 50% des AGA, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 devra être supérieur à 3 millions d'euros ; et
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la société au cours des 12 mois précédent de 31 mars 2023 devra être supérieur à 30 millions ;

- ✓ 31/03/2024 : Tranche 2 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2024 :
 - Pour 50% des AGA, l'EBITDA au 31 décembre 2023 devra être supérieur à 1,5 millions d'euros ; et
 - Pour 50% des AGA, la société devra avoir ouvert un service de paiements en dehors de la France ;

- ✓ 31/03/2025 : Tranche 3 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2025 :
 - Pour 50% des AGA, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 devra être supérieur à 10 millions d'euros ; et
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la société au cours des 12 mois précédent de 31 mars 2025 devra être supérieur à 60 millions ;

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 92 K€ en 2020.

SCALEWAY

SCALEWAY a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 30 septembre 2020, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5% de son capital social qui serait attribué à des salariés et dirigeants de SCALEWAY.

Le même jour, une première attribution représentant 3% du capital de SCALEWAY a été allouée à deux salariés ou dirigeants de la société.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2024 et 2026, sous réserve du respect de conditions de présence :

- ✓ 30/09/2024 : Tranche 1, représentant 35% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2024 ;

- ✓ 30/09/2025 : Tranche 2 représentant 30% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2025 ;

- ✓ 30/09/2026 : Tranche 3 représentant 35% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2026.

Chacun des bénéficiaires de ce plan a consenti une promesse unilatérale de vente des actions à la valeur de marché, déterminée à dire d'expert, au profit d'Iliad, exerçable en cas de départ ou dans les six mois suivant l'expiration de la période d'acquisition. Iliad a consenti une promesse unilatérale d'achat des actions à la valeur de marché, déterminée à dire d'expert, au profit de chaque bénéficiaire, exerçable entre de septième et de douzième mois suivant l'expiration de la période d'acquisition.

ILIAD Purple

ILIAD Purple a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 10 décembre 2020, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 9,82 % de son capital social qui serait attribué à des salariés et dirigeants d'Iliad Purple et à des salariés de Play.

Une première attribution représentant 7,71% du capital d'ILIAD Purple a été allouée à 19 salariés ou dirigeants de la société. Environ trente collaborateurs d'Iliad Purple et de Play ont vocation à être attributaires d'actions gratuites Iliad Purple.

Pour chaque bénéficiaire, les actions sont acquises au terme d'une période d'un an, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période de conservation d'un an. Les actions sont soumises à une période d'inaliénabilité de dix ans à compter de l'acquisition des actions. Chacun des bénéficiaires de ce plan a consenti une promesse unilatérale de vente des actions à la valeur de marché, déterminée à dire d'expert, au profit d'Iliad, exerçable en cas de départ ou à l'expiration de la période d'inaliénabilité.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 462 K€ en 2020.

PLAY

La Société PCSA a mis en place des plans d'intéressement long terme au profit des salariés de Play. Ces plans prévoient que compte tenu du dépassement du seuil de 80% à l'issue de l'offre publique lancée par Iliad Purple sur PCSA, les bénéficiaires de ces plans percevraient, en lieu et place des actions qu'ils auraient dû recevoir, un complément de rémunération en numéraire égal au prix de l'offre publique multiplié par le nombre d'actions qu'ils auraient dû recevoir chaque année. Ce montant serait perçu par tranches à l'issue des périodes de blocage prévues dans les plans et sous réserve de l'atteinte de conditions de performance.

La charge enregistrée au titre de ces plans par le Groupe Iliad s'est élevée à 613 K€ en 2020

NOTE 30 : PROVISIONS

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2020 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts, à des coûts liés au personnel et à des charges sur contrats à long terme devenus onéreux.

Le détail des provisions est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Provisions « non courantes »		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	121	164
Total des provisions « non courantes »	121	164
Provisions « courantes »		
Provisions pour risques	44	51
Provisions pour charges	83	105
Total des provisions « courantes »	127	156
Total des provisions	248	320

Les provisions sont considérées « non courantes » lorsque le Groupe ILIAD s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2020 :

En millions d'Euros	Valeur au 31/12/2019	Augmentations 2020 (dotations)	Diminutions 2020 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2020 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2020
Provisions pour risques	51	2	-5	-4	0	0	44
Provisions pour charges	269	12	-74	-3	4	-4	204
TOTAL	320	14	-79	-7	4	-4	248

NOTE 31 : PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts bancaires	4 355	1 079
Emprunts obligataires	2 857	2 438
Emprunts relatifs aux locations- financement	0	0
Autres dettes financières	1	1
Total passifs financiers non courants	7 213	3 518
Emprunts bancaires et titres négociables à court terme	691	1 665
Emprunts obligataires	498	0
Passifs financiers de juste valeur	0	0
Concours bancaires	5	3
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Autres dettes financières	26	17
Total passifs financiers courants	1 220	1 685
TOTAL	8 433	5 203

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle ou anticipée est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Solde au 1^{er} janvier	5 203	4 104
Nouveaux emprunts	3 862	1 135
Remboursements d'emprunts	-1 955	-68
Variation des concours bancaires	2	-5
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Variation de périmètre	1 334	23
Ecart de change	-26	0
Autres	13	13
Total des dettes à la clôture	8 433	5 203

Description des caractéristiques des principaux emprunts obligataires au 31/12/2020

Emprunts obligataires d'Iliad (hors Play) :

Le 26 novembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Cette obligation est remboursable au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Le 05 octobre 2017, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,500%. Cette obligation est remboursable au pair à échéance le 14 octobre 2024.

Le 18 avril 2018, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 1 150 millions d'euros. L'émission a été réalisée en deux tranches :

- une première tranche de 500 millions d'euros présentant un coupon annuel de 0,625% et remboursable au pair à échéance le 25 novembre 2021;
- une seconde tranche de 650 millions d'euros présentant un coupon annuel de 1,875% et remboursable au pair à échéance le 25 avril 2025.

Le 10 juin 2020, le Groupe ILIAD a conclu l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,375 % Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 17 juin 2026.

Emprunts obligataires de Play :

Le 04 décembre 2019, Play a procédé à l'émission d'une obligation d'un montant de 750 millions de zlotys et présentant un coupon semi-annuel variable de Wibor + 1,75%. Ces obligations seront remboursées au pair le 11 décembre 2026.

Le 19 décembre 2020, Play a procédé à l'émission d'une obligation d'un montant de 500 millions de zlotys et présentant un coupon semi-annuel variable de Wibor + 1,85%. Ces obligations seront remboursées au pair le 29 décembre 2027.

Description des caractéristiques des principaux contrats d'emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2020

Crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD bénéficie depuis le 16 juillet 2018 d'une ligne de crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales, pour une maturité finale au 16 juillet 2025.

Ce contrat de crédit a été notamment amendé le 12 février 2019 et le 23 octobre 2020.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit en cas d'utilisation est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,250 % et 1,450 % par an.

Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2020.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Le 8 décembre 2016, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique, avec un échéancier de remboursement amortissable et une maturité finale en 2030.

Le 17 décembre 2018, un nouvel emprunt de 300 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique, avec un échéancier de remboursement amortissable et une maturité finale en 2033.

Ces deux lignes de crédit sont totalement utilisées au 31 décembre 2020.

Par ailleurs l'ensemble des contrats de ces crédits a été notamment amendé le 22 février 2019 et le 22 octobre 2020.

Le 9 novembre 2020, un nouvel emprunt de 300 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de 5G + 4G, dont seulement la première tranche de 150 millions d'euros a été tirée le 23 novembre 2020, avec un échéancier de remboursement in fine et une maturité en 2028.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Lignes bilatérales avec KFW IPEX-Bank :

Le 13 décembre 2017, dans le cadre de son développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu le soutien de KFW IPEX-Bank à travers la mise en place d'une ligne de crédit de 90 millions d'euros. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable à partir de 2019, a une maturité finale en 2029. Par ailleurs, le contrat du crédit a été notamment amendé le 15 février 2019 puis le 20 octobre 2020. Cette ligne est totalement utilisée au 31 décembre 2020.

Le 26 avril 2019, un nouvel emprunt de 150 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes et mobiles en France et en Italie. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2030. Par ailleurs, le contrat du crédit a été notamment amendé le 20 octobre 2020. Cette ligne de crédit est totalement utilisée au 31 décembre 2020, suite à son tirage le 9 novembre 2020.

Le taux d'intérêt applicable sur ces crédits est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,90 % et 1,30 % par an.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Schuldscheindarlehen (placement privé de droit allemand auprès d'investisseurs institutionnels) :

Le 22 mai 2019, le Groupe ILIAD a émis un Schuldscheindarlehen d'un montant total de 500 millions d'euros comprenant :

- Trois tranches fixes d'un montant total de 175 millions d'euros avec des taux de 1,400%, 1,845% et 2,038% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027
- Trois tranches variables d'un montant total de 325 millions d'euros avec des marges de 1,40%, 1,70% et 1,80% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027

Crédit-relais (Bridge) d'acquisition :

Dans le cadre de l'acquisition de l'opérateur polonais Play en novembre 2020, Iliad a utilisé un crédit-relais (Bridge) d'un montant de 2 000 millions d'euros de maturité initiale mars 2022, avec une option d'extension jusqu'à septembre 2022.

Cette ligne de crédit a fait l'objet d'une demande de remboursement partielle anticipée le 18 décembre 2020 pour un montant de 900 millions d'euros, permise par la mise en place d'un crédit à terme syndiqué de même montant à la même date (voir détails ci-après). Suite à ce remboursement anticipé, le crédit Bridge s'élève donc désormais à 1 100 millions d'euros à fin décembre 2020.

Le 11 février 2021, Iliad a procédé au remboursement anticipé de la totalité restante du Bridge suite à une émission obligataire dual tranche de 1 300 millions d'euros.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Crédit syndiqué à terme de 900 millions d'euros :

Dans le cadre du remboursement partiel du Bridge décrit plus haut (i.e. 900 millions d'euros), Iliad a obtenu à date du 18 décembre 2020, la mise en place d'un crédit à terme syndiqué de 900 millions d'euros, avec la participation d'un large pool de banques internationales, de maturité initiale décembre 2023, avec deux options d'extension successives jusqu'à décembre 2025.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 1,00% et 1,80% par an.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Play Senior Facilities Agreement (SFA)

En mars 2017, Play a mis en place un crédit syndiqué multi-tranches (Senior Facilities Agreement – « SFA ») de 7 000 millions de zlotys dans le cadre du refinancement de sa dette existante :

- Tranche A à terme d'un montant de 2 500 millions de zlotys, amortissable jusqu'à maturité en 2022 et avec un taux d'intérêt applicable basé sur le Wibor de la période, augmenté d'une marge variant en fonction du niveau du levier financier de Play entre 1,25% et 2,75% par an ;
- Tranche B à terme d'un montant de 2 800 millions de zlotys, remboursable à maturité en 2022 et avec un taux d'intérêt applicable basé sur le Wibor de la période, augmenté d'une marge variant en fonction du niveau du levier financier de Play entre 1,25% et 3,25% par an ;
- Tranche C à terme d'un montant de 1 300 millions de zlotys, amortissable jusqu'à maturité en 2023 et avec un taux d'intérêt applicable basé sur le Wibor de la période, augmenté d'une marge variant en fonction du niveau du levier financier de Play entre 2,00% et 4,25% par an. Cette tranche a été définitivement remboursée en décembre 2020 ;
- Tranche revolving de 400 millions de zlotys, avec une maturité à 2023 et avec un taux d'intérêt applicable basé sur le Wibor de la période, augmenté d'une marge variant en fonction du niveau du levier financier de Play entre 1,75% et 2,75% par an. Cette tranche revolving n'est pas utilisée et donc entièrement disponible au 31 décembre 2020.

En avril 2020, Play a mis en place une nouvelle tranche via le SFA afin de rembourser partiellement la tranche C et d'augmenter sa liquidité :

- Tranche D à terme d'un montant de 1 200 millions de zlotys, avec une maturité à 2023 et un taux d'intérêt applicable basé sur le Wibor de la période, augmenté d'une marge fixe de 1,75%.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Garanties données

Aucune garantie financière particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie de ses concours bancaires ou de ses emprunts bancaires existants.

Programme de titres négociables à court et moyen terme

Programme NEU CP (< 1 an) de 1 400 millions d'euros :

Depuis le 1er semestre 2012, et dans une perspective de diversification et d'optimisation de ses sources de financement, le Groupe ILIAD dispose d'un programme de Neu CP, de 1 400 millions d'euros depuis son amendement le 16 septembre 2019 et renouvelé le 22 juillet 2020.

Au 31 décembre 2020, ce programme était utilisé à hauteur de 635 millions d'euros.

Ventilation de l'endettement financier

L'endettement financier après couverture à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Endettement à taux fixe	3 936	3 245
Endettement à taux variable	4 497	1 957
Total des dettes à la clôture	8 433	5 203

Ventilation par échéance des engagements fermes de financement

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance contractuelle ou anticipée de l'endettement financier au 31 décembre 2020 :

En millions d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	56	2 350	1 503	3 910
Emprunt Schuldscheindarlehen	0	419	81	500
Emprunts obligataires	498	1 934	923	3 355
Titres négociables à court et moyen terme	635	0	0	635
Concours bancaires	5	0	0	5
Autres	28	0	1	29
TOTAL Endettement Financier	1 222	4 703	2 508	8 433
Dettes fournisseurs	2 052	192	1 163	3 407
TOTAL Engagements fermes de financement	3 274	4 895	3 671	11 840

NOTE 32 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS
--

Le détail des fournisseurs et autres créditeurs est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs non courants :		
Dettes fournisseurs	1 355	1 304
Dettes fiscales et sociales	44	29
Autres dettes	0	0
Total Autres passifs non courants	1 399	1 333
Fournisseurs et autres créditeurs :		
Dettes fournisseurs	2 068	1 172
Avances et acomptes	0	113
Dettes fiscales et sociales	433	410
Autres dettes	13	39
Produits constatés d'avance	215	120
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	2 729	1 854
Total	4 128	3 187

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs de biens et services	942	664
Fournisseurs d'immobilisations	2 481	1 812
Total	3 423	2 476

NOTE 33 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

Transactions avec les principaux dirigeants :

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ILIAD.

- La rémunération des onze principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
▪ Rémunération totale	2	3
▪ Paiements en actions ou assimilés	9	10
Total	11	13

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Le 06 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un nouveau mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 12,5% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Les 12 mars et 14 mai 2018, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser de nouveaux mécanismes de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ces

mécanismes ont porté globalement au maximum sur 30% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé à chaque fois par un expert indépendant.

Le 14 juin 2019, le conseil d'administration de la Société, après examen des recommandations du Comité des rémunérations, a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2010, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). Le conseil d'administration a nommé, sur recommandation des administrateurs indépendants, un second cabinet d'expert afin d'apporter un degré de confort supplémentaire aux actionnaires d'Iliad. La valeur des actions Free Mobile ressort à 11,7 euros et la parité d'échange est de 8,9 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet, les actions Free Mobile contre 954 046 actions de la société aux salariés et mandataires sociaux concernés.

Le 29 juin 2020, le Conseil d'Administration de la société a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2011, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). La valeur des actions Free Mobile ressort à 18,38 euros et la parité d'échange est de 8,8 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet 2020, les actions Free Mobile contre 97 051 actions de la société aux salariés et mandataires sociaux concernés.

A l'issue de cette transaction, Iliad détient 99,85 % de Free Mobile.

Impact des autres plans d'attributions gratuites d'actions :

Le détail de ces plans d'attribution d'actions gratuites est présenté dans la note 29.

Transaction avec On Tower France:

Dans le cadre du partenariat stratégique du Groupe Iliad avec le groupe Cellnex concernant ses activités d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en France et en Italie, la société On Tower France fournit depuis décembre 2019 pour le Groupe ILIAD des prestations d'accueil sur des infrastructures passives de télécommunications en France. Le partenariat prévoit également la construction de nouveaux sites qui seront vendus par le Groupe ILIAD à On Tower France. Au 31 décembre 2020, le Groupe ILIAD détient 30% des titres d'On Tower France.

Transaction avec NJJ Boru :

Le Groupe ILIAD réalise des prestations diverses pour le compte de la société NJJ Boru (détenue à 49% par le Groupe Iliad), maison mère de la société EIR. Le montant reconnu au titre de ces prestations en chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 2 850 K€.

Transaction avec Monaco Telecom :

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 31 décembre 2020 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 1 500 K€.

Transaction avec Salt Mobile

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 s'est élevé à 2 250 K€.

Transaction avec IFT :

La société IFT fournit à Free, dans le cadre d'un contrat de services de très long terme sans engagement de volume, l'ensemble des services d'accès et d'informations aux prises cofinancées.

Transaction avec Holdco et Holdco2 :

Le succès de l'opération de liquidité et de l'augmentation de capital finalisées le 31 janvier 2020 s'est traduit par une évolution du contrôle exercé sur Iliad par Xavier Niel au travers de sa société holding personnelle HoldCo.

Dans ce contexte, HoldCo assume le rôle de Holding animatrice pour le groupe Iliad et a mis en place un Comité Stratégique composé autour de Monsieur Xavier Niel des principaux dirigeants du groupe Iliad. HoldCo participe ainsi à l'élaboration de la stratégie du groupe Iliad et veille à sa mise en œuvre effective.

Les services fournis au titre des prestations d'animation ont été facturées à Iliad pour un montant total de 769 K€ en 2020.

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle organisation, le conseil d'administration d'Iliad a été informé de la mise en œuvre d'un plan d'intéressement des 3 dirigeants mandataires sociaux d'Iliad et de 22 collaborateurs du groupe, représentant un montant total de 11,6 millions d'euros. L'adoption de ce plan d'intéressement long terme au niveau de la société HoldCo II - filiale de la société HoldCo - ayant souscrit les actions émises par Iliad à l'occasion de l'opération de liquidité permet d'aligner l'intéressement des managers bénéficiaires à l'évolution de la valeur des actions Iliad ainsi souscrites au-delà de leur prix de souscription de 120 euros dans le cadre de l'augmentation de capital.

Pour chaque bénéficiaire, les actions seront acquises au terme d'une période d'un an, sous réserve du respect d'une condition de présence. Les titres reçus seront soumis à une période de conservation d'un an, puis à une période d'inaliénabilité de 10 ans.

NOTE 34 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Réconciliation par classe et par catégorie comptable :

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

En millions d'Euros	Actifs et Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2020 :						
Disponibilités	582				582	582
Valeurs mobilières de placement	104				104	104
Clients			946		946	946
Autres actifs financiers courants	0		0		0	0
Autres actifs financiers non courants	32	2	12		46	46
Passifs financiers non courants				-7 213	-7 213	-7 213
Passifs financiers courants				-1 220	-1 220	-1 220
Dette locative courantes	-751				-751	-751
Dette locative non courantes	-2 681				-2 681	-2 681
Autres passifs non courants				-1 355	-1 355	-1 355
Autres passifs courants				-2 068	-2 068	-2 068
Valeur comptable des catégories	-2 714	2	958	-11 856	-13 610	-13 610

En millions d'Euros	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2019 :						
Disponibilités	259				259	259
Valeurs mobilières de placement	1 334				1 334	1 334
Clients			560		560	560
Autres débiteurs			554		554	554
Autres actifs financiers courants	2		0		2	2
Autres actifs financiers non courants	16	35	10		61	61
Passifs financiers non courants				-3 518	-3 518	-3 518
Passifs financiers courants				-1 685	-1 685	-1 685
Dette locative courantes	-515				-515	-515
Dette locative non courantes	-2 291				-2 291	-2 291
Autres passifs non courants				-1 333	-1 333	-1 333
Autres passifs courants				-1 854	-1 854	-1 854
Valeur comptable des catégories	-1 195	35	1 124	-8 390	-8 426	-8 426

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les actifs comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat, comprennent principalement les composantes de la trésorerie lesquelles sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global comprennent principalement les titres immobilisés.
- les créances au coût amorti comprennent principalement les prêts, les dépôts et cautions et les créances clients.
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières et des dettes fournisseurs.
- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liées aux contrats de location est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.

NOTE 35 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS**Risque de marché****Risque de change**

Le Groupe ILIAD acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait historiquement exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où les monnaies fonctionnelles du Groupe sont l'euro et le zloty.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts par ce dernier dans la limite d'un horizon qui n'excède pas un an et demi.

Le Groupe ILIAD a choisi de couvrir son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir partiellement un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en US Dollar est maîtrisée sur l'exercice en cours.

Depuis l'acquisition de Play en novembre 2020, les résultats et le bilan de l'entité, libellés initialement en zloty polonais (PLN), sont consolidés au niveau du Groupe ILIAD. De même, des flux intragroupes provenant de Play (dividendes, etc) pourraient être libellés en PLN.

Néanmoins, le risque de change lié à la consolidation de Play reste limité. D'une part, au bilan, la dette locale de Play libellée en PLN permet de couvrir naturellement une partie du risque de change, laissant une exposition résiduelle réduite à l'actif net. D'autre part, le taux EUR/PLN est historiquement stable, avec un taux moyen mensuel compris depuis 2 ans entre 4.25 et 4.60 (extrema).

Le Groupe ILIAD entend surveiller et apprécier cette exposition de change au terme de l'intégration financière de Play au sein du Groupe.

Réciproquement, Play dispose d'une propre politique de couverture du risque de change en local du fait de l'existence de certains coûts opérationnels libellés dans des devises autres que le PLN (la monnaie fonctionnelle de Play), principalement en EUR et dans une moindre mesure en XDR, USD et GBP.

Cette politique de couverture comprend notamment les instruments suivants :

- Contrats forward sur devises étrangères
- Swaps de devises étrangères
- Options sur devises étrangères

Au 31 décembre 2020, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IFRS 9.

Le résultat du Groupe au 31 décembre 2020 est impacté à hauteur de (963) K€ au titre des couvertures de change.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de (1 342) K€ au titre de ces couvertures.

Risque de taux

Compte tenu de l'intention d'un remboursement anticipé du Bridge (finalement réalisé le 12 février 2021) et de la part sinon significative des financements à taux fixes à moyen et long terme (notamment emprunts obligataires et lignes BEI), y compris après consolidation de la dette de Play, le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de contrats de couvertures de taux.

Le Groupe n'est pas non plus exposé à un risque de taux sur les financements réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux, ces contrats étant principalement à taux fixe.

Le Groupe n'a aucun actif financier significatif (obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances), ni aucun engagement hors bilan entraînant un risque de taux (titres à rémérés, contrats à terme de taux, etc.).

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

En millions d'Euros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Passifs financiers	1 220	4 705	2 508	8 433
Actifs financiers	0	22	24	46
Position nette avant gestion	1 220	4 683	2 484	8 387
Hors bilan				
Position nette après gestion	1 220	4 683	2 484	8 387

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 9 642 K€.

Risques sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. note 28).

Risque de liquidité

Le Groupe ILIAD s'appuie sur sa solide rentabilité, sa trésorerie, ses lignes bancaires disponibles et son accès aux différents marchés (bancaires, obligataires et monétaires) pour assurer le financement de son développement.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« covenants ») de ses différentes lignes bancaires (dont BEI, KFW IPEX Bank et ses divers crédits syndiqués) au niveau d'ILIAD et de Play.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la rentabilité de ses activités, de la maturité de sa dette (cf. note 31), de son accès aux financements et de son niveau d'endettement.

Au 31 décembre 2020, les «covenants» (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus suite aux divers amendements des contrats de crédit au niveau d'ILIAD mentionnés en note 31 sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de 1 650 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne Term Loan de 900 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2016 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2018 de 300 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2020 de 300 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne KFW – 2017 de 90 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne KFW – 2019 de 150 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne Bridge – 2020 de 1 100 M€* (emprunteur ILIAD PURPLE) 	Ratio de Leverage Groupe < 3,75	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 3,2

* la présente ligne a été entièrement remboursée le 12 février 2021.

Il est rappelé par ailleurs que le ratio d'endettement (ou « Leverage ») ci-dessus est le rapport entre la dette financière nette et l'EBITDA hors provisions du Groupe sur la période, tous deux calculés avant l'introduction d'IFRS 16.

Au 31 décembre 2020, les «covenants» (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus suite aux divers amendements des contrats de crédit au niveau de Play sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • TLA 2 500 M PLN (emprunteurs: P4 Sp. z o.o. ; Play Communications S.A) • TLB de 2 800 M PLN (emprunteurs: P4 Sp. z o.o. ; Play Communications S.A) • TLD de 1 200 M PLN (emprunteurs: P4 Sp. z o.o. ; Play Communications S.A) • RCF de 400 M PLN (emprunteurs: P4 Sp. z o.o. ; Play Communications S.A) 	<p>Ratio de Senior Secured Leverage Play $\leq 3,75$</p> <p>Ratio de Leverage Play $\leq 4,25$</p> <p>Ratio de Cash Flow Cover Play ≥ 1</p> <p>Ratio d'Interest Cover Play $\geq 2,75$</p>	Exigibilité anticipée	<p>Ratio de Senior Secured Leverage: 1,54</p> <p>Ratio de Leverage: 2,4</p> <p>Ratio d'Interest Cover: 10,42</p>

Il est rappelé, que les ratios de Leverage suivants représentent le rapport entre la dette nette considérée et l'EBITDA tels que définis dans la documentation bancaire liée :

- Le ratio « Senior Secured Leverage », considérant la dette senior sécurisée nette ;
- Le ratio « Leverage » considérant la dette financière nette totale.

Par ailleurs :

- En cas de Leverage inférieur à 2.75, le ratio « Interest Cover Ratio » est demandé, représentant le rapport entre l'EBITDA et les charges financières nettes tels que définis dans la documentation.
- En cas de Leverage supérieur à 2.75, le ratio « Cash Flow Cover Ratio » est demandé, représentant le rapport entre les cash-flows consolidés et le service de la dette nette tels que définis dans la documentation

Enfin, il est à préciser que le Groupe ILIAD a, de par certains de ses contrats bancaires, l'engagement de respecter au niveau du sous-périmètre consolidé de Play un Leverage ratio inférieur à 3.25, calculé selon la méthode du covenant bancaire d'ILIAD, qui est rappelée plus haut.

Risque de crédit / Risque de contrepartie

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. note 34 « Instruments financiers »).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : au 31 décembre 2020, les créances clients s'élevaient à 1 040 millions d'euros en valeur brute et 946 millions d'euros en valeur nette (cf. note 24

« Clients et autres débiteurs »). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement.

- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur (i) des titres de créances négociables (billets de trésorerie dont la maturité n'excède pas trois mois ou (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, ou (iii) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Au 31 décembre 2020, les placements à court terme s'élèvent à 104 millions d'euros (cf. note 26 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »). Ces placements n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2020, le solde du poste « Clients » s'établit à 1 040 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 94 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en quasi-totalité comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2020, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

Risque de concentration

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe ILIAD n'est pas exposé au risque de concentration.

NOTE 36 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS**36-1. ENGAGEMENTS LIES AUX LICENCES TELECOM****France :**

Le 14 janvier 2018, le Groupe ILIAD, via sa filiale Free Mobile, a signé un accord avec le gouvernement. Cet accord inclut également les autres opérateurs de réseau mobile métropolitains. Dans cet accord visant à améliorer la couverture du territoire en très haut débit mobile avec recours accru à la mutualisation active ou passive, le Groupe ILIAD a pris les principaux engagements suivants : déploiement de 2 000 sites en zones blanches en RAN Sharing, à 4 opérateurs d'ici 5 ans, déploiement de 3 000 sites en zones dites grises (en zone de déploiement prioritaire) d'ici 5 ans et atteinte d'un niveau de couverture renforcé à fin 2029 dans le cas où le Groupe obtiendrait des fréquences dans la bande 900 Mhz à l'issue de la procédure de réattribution du 900 Mhz. En contrepartie de ces engagements, le gouvernement s'est notamment engagé à ne pas augmenter les redevances annuelles des licences 900, 1800 et 2100 Mhz et à exonérer d'IFER les sites déployés en zones blanches et zones grises d'ici 2022.

Licence 4G – 2600 MHz :

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir en 4G (avec l'éventuelle utilisation d'une autre fréquence 4G) 75 % de la population en 2023, 98% en 2027 et 99,6% en 2030. Les deux premiers jalons sont d'ores et déjà atteints.

Licence 1800 MHz :

Par décision n°2014 -1542 du 16 décembre 2014, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, de janvier 2015 à octobre 2031. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir en 4G (avec l'éventuelle utilisation d'une autre fréquence 4G) 75 % de la population avant octobre 2023, jalon déjà atteint au 31 décembre 2020

Licence 700 MHz :

Par décision n° 2015-1567 du 8 décembre 2015, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 10MHz dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment couvrir 98 % de la population d'ici janvier 2027(jalon déjà atteint), puis 99,6 % de la population d'ici fin 2030.

Licence 5G – 3640 - 3710 MHz :

Par décision n°2020-1255 du 12 novembre 2020, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 70Mhz dans la bande 3490 – 3800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 15 ans ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment émettre les fréquences attribuées depuis 3 000 sites au 31 décembre 2022, 8 000 sites au 31 décembre 2024 et 10 500 sites au 31 décembre 2025.

Licences Outre-Mer :

Par décision n° 2016-1520, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser les fréquences suivantes :

Guadeloupe et Martinique :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Guyane :

- Fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Saint-Barthélemy et Saint-Martin :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture, de respect des accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France, ainsi que d'obligations en matière de stimulation du marché, d'emploi et d'investissement.

Par décision n° 2017-1037 en date du 5 septembre 2017, l'ARCEP a abrogé l'autorisation d'utilisation de fréquences n° 2016-1520 dont FREE MOBILE a demandé la cession et a octroyé à FREE CARAIBE l'autorisation d'utilisation des fréquences initialement attribuées à FREE MOBILE.

Italie :

La décision du Ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, validant le transfert des droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex (cf. détails Note 17 : immobilisation incorporelles) à ILIAD ITALIA (filiale du Groupe ILIAD), précise les obligations de couverture afférant à ces droits d'usage. Au titre de ces obligations, ILIAD ITALIA devra :

- couvrir en 2100 MHz (ou en 900 MHz) les chefs-lieux de régions d'ici le 1^{er} juillet 2022 et les chefs-lieux des provinces d'ici le 1^{er} janvier 2025 ;
- couvrir en 2600 MHz 40 % de la population 48 mois après la mise à disposition du 2600 MHz.

La décision n° 231/18/CONS de l'AGCOM a précisé les obligations de couverture des opérateurs attributaires des fréquences 5G en Italie. A ce titre, ILIAD ITALIA devra :

- être en mesure de déployer son réseau et utiliser les fréquences 3600MHz dont elle est attributaire dans les 2 ans suivants leur disponibilité ;
- couvrir en 3600 MHz 5% de la population dans chaque région italienne sous 48 mois à compter de l'attribution des droits ;
- couvrir en 700 MHz 80% de la population 36 mois après la mise à disposition de ces fréquences (juin 2022 au plus tard) et 99,4% 54 mois après leur mise à disposition, ce second jalon pouvant être effectué sous une forme partagée ou collective via des accords d'itinérance ou de partage de fréquences par exemple ;
- Couvrir en 700MHz les principaux axes de transports, les ports, etc. sous 42 mois ainsi que les principales zones touristiques 66 mois après leur identification.

Pologne :**Licences 2100 MHz et 900 MHz**

A la date de publication des états financiers, le Groupe estime avoir respecté les obligations de couverture imposées dans les décisions de réservation de fréquences relatives aux spectres 2100 MHz et 900 MHz.

Licence 1800 MHz

La décision de réservation de fréquences 1800 MHz accordée au Groupe le 14 juin 2013 a défini un ensemble d'exigences réglementaires à l'égard du Groupe. Celles-ci concernent principalement la réalisation d'investissements dans le réseau de télécommunication de 3200 sites au plus tard dans les 24 mois à compter de la réservation de fréquence. 50% de l'investissement devait être poursuivi dans les zones rurales ou suburbaines ou les villes de moins de 100 000 habitants. En outre, le Groupe a dû commencer à fournir des services utilisant des fréquences de 1 800 MHz au plus tard dans les 12 mois suivant la date de réservation de fréquences. A la date de publication des états financiers, le Groupe a rempli toutes ces obligations.

Licence 800 MHz

La décision de réservation de fréquences 800 MHz accordée au Groupe le 25 janvier 2016 et remplacée par la décision accordée au Groupe le 23 juin 2016 définit un ensemble d'exigences réglementaires envers le Groupe. Celles-ci concernent principalement la réalisation d'investissements dans le réseau de télécommunication couvrant 83% des communes définies comme « points blancs » dans l'annexe 2 de la décision au plus tard dans les 24 mois à compter de la date de réservation de fréquence, en plus d'investir dans réseau de télécommunications dans 90% des communes définies à l'annexe 3 au plus tard dans 36 mois et dans 90% des communes définies à l'annexe 4 au plus tard dans 48 mois. En outre, le Groupe a dû commencer à fournir des services utilisant des fréquences de 800 MHz au plus tard dans les 12 mois suivant la date de la réservation de fréquences. A la date de publication des états financiers, le Groupe a rempli les obligations d'investissement.

Licence 2600 MHz

Quatre décisions de réservation dans le spectre de 2600 MHz accordées au Groupe le 25 janvier 2016 exigent que le Groupe commence à fournir des services utilisant des fréquences de 2600 MHz au plus tard dans les 36 mois à compter de la date de réservation de fréquence. Le Groupe a répondu à ces exigences.

36-2. PARTENARIATS AVEC CELLNEX

Dans le cadre des partenariats industriels conclus avec Cellnex en 2019 sur la France et l'Italie et du partenariat envisagé sur la Pologne, le Groupe Iliad s'est engagé à construire et à céder des infrastructures de sites dits build-to-suit ('BTS') à Cellnex.

36-3. AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose des engagements reçus ci-dessous:

- d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 1 650 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2020;
- d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 400 millions de zlotys, non utilisée au 31 décembre 2020;
- de quatre lignes de découvert confirmées d'un montant total de 200 millions de zlotys, non utilisées au 31 décembre 2020;
- d'un programme NEU CP de 1 400 millions d'euros utilisé à hauteur de 635 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;
- d'une ligne de crédit BEI à hauteur de 150 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat stratégique avec InfraVia via la société dédiée IFT, un financement sans recours a été mis en place, d'un montant total de 2 150 millions d'euros. Dans ce cadre, le Groupe ILIAD a donné les engagements suivants :

- une lettre d'engagement d'apports actionnaire, au niveau de la quote-part du Groupe Iliad, pour accompagner le fort développement d'IFT dans les 5 premières années et pouvant représenter un montant maximum cumulé de 230 millions d'euros ;
- des sûretés usuelles pour les financements sans recours (nantissement des titres d'IFT et d'actifs divers).

Au 31 décembre 2020,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 1 087,5 M€ et correspond principalement à la garantie bancaire de Iliad Italia sur les fréquences 5G.
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 16 M€

36-4. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Au titre de ses financements bancaires, Play a consenti des sûretés réelles sur certains actifs en garantie de ses dettes (dont nantissements de titres, de comptes bancaires, d'équipement télécom et réseaux et de créances diverses), qui sont usuelles au regard de la structure de financement héritée lors de son acquisition par le Groupe ILIAD.

Aucune autre sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe ILIAD, en garantie de ses dettes.

36 -5. PROCES ET LITIGES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Iliad est impliqué dans des litiges sociaux, réglementaires, fiscaux et commerciaux.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Litiges SFR :

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble

Groupe ILIAD : Etats financiers consolidés en IFRS au 31/12/2020

et voir réparer son préjudice. Le Tribunal de Commerce a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble pour pratique commerciale trompeuse dans l'utilisation du terme « fibre » pour les offres RED FIBRE, BOX FIBRE STARTER, BOX FIBRE POWER et BOX FIBRE FAMILY en raison de leur terminaison coaxiale finale. En conséquence, le tribunal a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble à un certain nombre d'objections. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 20/08/2019, les sociétés BFM TV, RMC Découverte et Diversité TV France ont assigné Free devant le tribunal de grande instance en vue de voir condamner cette dernière pour violation de leurs droits voisins et leurs marques. Au titre des droits voisins, les sociétés demandent au tribunal une indemnité forfaitaire, dont elles feront entre elles affaire de la répartition, de 811.600 euros par mois au prorata et pour chaque mois qui se sera écoulé entre le 20 mars 2019 et la date de la fin de la violation revendiquée, ainsi que 150 000 euros de préjudice moral. Au titre des marques, les sociétés BFM TV et RMC Découverte demandent au tribunal une indemnité de 2 000 000 euros, la société Diversité TV France demandant 500 000 euros. L'ensemble des sociétés demandent, enfin, 70 000 euros au titre du préjudice moral causé par l'atteinte à leurs marques. La société Free estime n'être l'auteur d'aucune des violations revendiquées par les sociétés BFM TV, RMC Découverte et Diversité TV France. L'affaire est en cours.

Par assignation du 11 décembre 2020, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner in solidum la société NextRadioTV, les sociétés BFM TV, la société RMC Découverte, la société Diversité TV France, la société BFM Business TV, la société Française du Radiotéléphone et la société Altice France au paiement de la somme 801.519,25 euros, sauf à parfaire, à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel subi par Free du fait des pratiques restrictives de concurrence commises par l'ensemble des défenderesses à son égard, 500.000 euros, sauf à parfaire, à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice moral subi par Free du fait des pratiques restrictives de concurrence commises par l'ensemble des défenderesses à son égard, 14.426.000 euros, sauf à parfaire, à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel subi par Free du fait des actes de concurrence déloyale de l'ensemble des défenderesses à son égard, 1.946.000 euros, sauf à parfaire, à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice moral subi par Free du fait des actes de concurrence déloyale de l'ensemble des défenderesses à son égard ainsi que plusieurs mesures de publication et à 238.880 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. L'affaire est en cours.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 813 millions d'euros. Par décision du 27 février 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de l'ensemble de ses demandes et a condamné Bouygues Telecom à verser à Free Mobile 350 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Le 10 février 2020, Bouygues Telecom a fait appel de la décision du tribunal de commerce de Paris.

Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice de 275 ,6 millions d'euros. Bouygues Telecom a fait une demande reconventionnelle estimant avoir subi un préjudice d'une prétendue pratiques de concurrence déloyale lui ayant causé un préjudice de 284,7 millions d'euros. L'affaire est toujours en cours.

Litige UFC :

Par assignation du 11 mars 2019 sur le fondement de l'article 623-1 du code de la consommation, l'UFC demande au Tribunal de Grande Instance de Paris de condamner Free Mobile pour non-respect de ses obligations contractuelles en ce qu'elle aurait prélevé des frais de non-restitution de terminaux confiés en location à 9 abonnés alors que ceux-ci auraient justifié de leur expédition conformément aux Conditions Générales d'Abonnement. L'UFC demande donc la condamnation de Free Mobile au remboursement des frais perçus ainsi qu'à des mesures de publication pour informer les consommateurs concernés de leur droit à indemnisation. L'affaire est toujours en cours.

NOTE 37 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 4 février 2021, le Groupe ILIAD a placé avec succès une émission obligataire double tranche d'un montant total de 1 300 millions d'euros avec pour date d'émission le 11 février 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission obligataire sont les suivantes :

- Une première tranche d'un montant de 600 millions d'euros présentant un coupon annuel de 0,750% et remboursable au pair à la date d'échéance du 11 février 2024 ;
- Une deuxième tranche d'un montant de 700 millions d'euros présentant un coupon annuel de 1,875% et remboursable au pair à la date d'échéance du 11 février 2028.

Suite à cette émission obligataire, le Groupe ILIAD a, par conséquent, procédé le 12 février 2021, au remboursement anticipé de la totalité restante du Bridge qui s'élevait à 1 100 millions d'euros à fin décembre 2020 (cf Note 31).

NOTE 38 : LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2020

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2020	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Méthode de consolidation de l'exercice
ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ASSUNET 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96%	89,96%	I.G.
CENTRAPEL 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
CERTICALL 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	538 329 913	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
EQUALINE 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
F DISTRIBUTION 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FIBRE INC 1209 Orange Street, WILMINGTON New Castle County, 19801 Delaware – Etats-Unis	/	Wilmington	100,00%	100,00%	I.G.
FREEBOX 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	97,99%	97,99%	I.G.
FREE CARAIBE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	808 537 641	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE INFRASTRUCTURE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE FREQUENCES 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	99,98%	99,98%	I.G.
FREE MOBILE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	99,86%	99,62%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2020	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Méthode de consolidation de l'exercice
FREE RESEAU 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IH 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 8 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	880 117 015	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 10 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	844 880 492	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 6 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 309 486	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IFT 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	852 619 352	Paris	49,00%	100,00%	M.E.
IFW 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 78 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 315 673	Paris	78,45%	78,45%	I.G.
ILIAD CUSTOMER CARE Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	100,00%	/	I.G.
ILIAD GAMING 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	522 418 250	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD HOLDING S.p.A Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	100,00 %	100,00 %	I.G.
ILIAD ITALIA S.p.A Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	97,81 %	100,00 %	I.G.
ILIAD PURPLE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IMMOBILIERE ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	501 194 419	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IRE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2020	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Méthode de consolidation de l'exercice
JAGUAR NETWORK 71 avenue Andre Roussin 13016 MARSEILLE	439 099 656	Marseille	75,54%	75,54%	I.G.
JAGUAR NETWORK SUISSE rue des Paquis 11 1201 GENEVE - Suisse	/	Genève	75,54%	75,54%	I.G.
JT HOLDING 71 avenue Andre Roussin 13016 MARSEILLE	801 382 300	Marseille	75,54%	75,54%	I.G.
KENBOURNE INVEST II 16 Avenue de la Gare L1610 Luxembourg	/	Luxembourg	100,00%	/	I.G.
MADIACOM 44 Rue Henri Becquerel Jarry 97122 BAIE-MAHAULT	880 041 397	Baie-Mahault	50,00%	/	I.G. activité conjointe
MCRA 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
NIKELO HOLDING Arch Makariou III Av & Nikolaou Gyzi Str. 3060 LIMASSOL (Chypre)	/	Limassol	100,00%	/	I.G.
NJJ BORU 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	833 797 467	Paris	49,00%	49,00%	M.E.
ON TOWERCO France 31-33 rue de la Baume 75008 PARIS	834 309 676	Paris	30,00%	30,00%	M.E.
ONLINE IMMOBILIER 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	97,583%	95,003%	I.G.
SCALEWAY 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	97,583%	95,003%	I.G.
PLAY COMMUNICATIONS 4/6 Rue du Fort Bourbon 1219 Luxembourg	/	Luxembourg	100,00%	/	I.G.
PREDICTIV PRO SAS 71 avenue Andre Roussin 13 016 MARSEILLE	880 472 683	Marseille	75,54%	75,54%	I.G.
PROTELCO 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
QUALIPEL 61 rue Julien Grimau 94400 VITRY SUR SEINE	533 513 958	Vitry sur Seine	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2020	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Méthode de consolidation de l'exercice
RESOLUTION CALL 7 Bld Mohamed V 20800 MOHAMMEDIA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G
SCALEWAY US CORPORATION C/O IMS - 1700 W Irving Park, Suite 302 CHICAGO , IL 606013	/	Chicago	97,583%	95,003%	I.G
SOLID 19 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
TELECOM ACADEMY « PRIVE » Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf CASABLANCA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
TELECOM REUNION MAYOTTE 68 rue du Faubourg Saint –Honoré 75008 PARIS	812 123 214	Paris	50%	50%	M.E.
TRAX 68 Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS	850 134 388	Paris	98,00%	98,00%	IG
TOTAL CALL Technoparc – Route de Nouceur Sidi Maar CASABLANCA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G

NOTE 39 : HONORAIRES D'AUDIT

En application des règlements ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes de l'entité consolidante et de ses filiales intégrées globalement, à l'exclusion de leurs réseaux :

En milliers d'Euros	Pricewaterhouse Coopers		Deloitte & Associés		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	402	463	354	407	756	870
Services autres que la certification des comptes	184	178	323	0	507	178
TOTAL DES HONORAIRES	586	641	677	407	1 263	1 048

Les services autres que la certification des comptes fournis sur l'exercice concernent principalement :

- la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée présentée dans le rapport de gestion d'ILIAD ;
- travaux portant sur la revue d'opération de cessions d'actifs ;
- diverses attestations.